

# FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019



## DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En vertu de la Loi sur Investissement Québec, le Fonds du développement économique (« le Fonds ») est institué au sein du ministère de l'Économie et de l'Innovation (« MEI »). Cette loi ainsi que la Loi sur l'administration financière précisent les responsabilités d'Investissement Québec (« IQ ») concernant le Fonds. IQ est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers consolidés du Fonds, y compris les estimations et les jugements importants, ainsi que le choix des méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction d'IQ (« la direction ») maintient des systèmes de contrôles internes conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens du Fonds sont protégés et que ses opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers consolidés du Fonds conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction d'IQ et celle du MEI pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le premier vice-président, Direction financière  
Investissement Québec,

*Original signé*

Christian Settano, CPA, CA

Québec, le 4 juin 2019

Le directeur principal, Gestion financière  
Investissement Québec,

*Original signé*

André Larose, CPA, CA



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

### Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

#### Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés du Fonds du développement économique et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2019, et l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé, l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation, l'état consolidé de la variation des actifs financiers nets et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 mars 2019, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation consolidés, de la variation des actifs financiers nets consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

#### Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Je suis indépendante du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

#### Observation – Placement de portefeuille dans la S.E.C. Avions C Series

J'attire l'attention sur la note 6 des états financiers consolidés qui décrit les principales estimations et hypothèses de la direction du Fonds du développement économique sur lesquelles repose l'évaluation de la valeur comptable du placement de portefeuille dans la S.E.C. Avions C Series d'un montant de 1 306 millions de dollars au 31 mars 2019, comptabilisé au coût. Conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction a évalué s'il existe une indication objective de dépréciation qui pourrait amener à comptabiliser une moins-value durable. La direction est d'avis que le coût de l'investissement du Fonds dans S.E.C. Avions C Series pourra être récupéré en 2023 et ainsi, aucune moins-value durable n'a été comptabilisée au 31 mars 2019 bien que la juste valeur du placement soit inférieure à son coût. Les estimations et hypothèses formulées par la direction sont assujetties à d'importants risques et incertitudes, connus et inconnus, de sorte que les résultats réels pourraient différer des estimations utilisées. Ces écarts pourraient être importants et amener une variation significative de la valeur du placement au moment du rachat. Mon opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

#### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations obtenues à la date du présent rapport se composent des informations contenues dans le Rapport annuel d'activités et de développement durable d'Investissement Québec, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés du Fonds du développement économique et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers consolidés, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. J'ai obtenu le Rapport annuel d'activités et de développement durable d'Investissement Québec avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués à l'égard des autres informations obtenues avant la date du présent rapport, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, je suis tenue de signaler ce fait. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés**

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;

- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- j'obtiens des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Je suis responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et j'assume l'entière responsabilité de mon opinion d'audit.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

#### **Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,

#### ***Original signé***

Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Québec, le 4 juin 2019

## ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2019

(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

|  | 2019             | 2018             |
|--|------------------|------------------|
| <b>ACTIFS FINANCIERS</b>   |                  |                  |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie  | 18 758           | 82 446           |
| Sommes cédées en garantie (note 32)  | 21 638           | 21 795           |
| Placements (note 6)  | 1 657 193        | 1 631 541        |
| Partenariats (note 7)  | 22 310           | 15 636           |
| Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 8 et 13)   | 1 505 356        | 1 104 461        |
| Actions, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 9 et 13)                                       | 464 463          | 257 008          |
| Parts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 10 et 13)  | 571              | 385              |
| Créances liées aux interventions financières, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 11 et 13) | 497              | 4 321            |
| Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec (note 14)                                      | 824 098          | 822 753          |
| Contributions à recevoir du gouvernement du Québec (note 15)   | 418 319          | 625 583          |
| Actifs liés aux instruments financiers dérivés (note 16)   | 103 196          | 207 596          |
| Autres créances (note 17)  | 6 125            | 6 296            |
|  | <b>5 042 524</b> | <b>4 779 821</b> |
| <b>PASSIFS</b>   |                  |                  |
| Emprunts à court terme (note 19)   | 68 300           | 191 500          |
| Billet à payer (note 20)   | -                | 138 256          |
| Dettes à long terme (note 21)  | 4 385 289        | 3 966 193        |
| Intérêts échus et courus (note 22)   | 11 758           | 12 695           |
| Passifs liés aux instruments financiers dérivés (note 16)  | 7 418            | 9 418            |
| Provision cumulée pour pertes sur garanties (note 13)  | 73 261           | 136 446          |
| Passif au titre des sites contaminés (note 23)   | 345 670          | 340 470          |
| Autres éléments de passif (note 24)  | 16 348           | 22 888           |
|  | <b>4 908 044</b> | <b>4 817 866</b> |
| <b>ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)</b>  | <b>134 480</b>   | <b>(38 045)</b>  |
| <b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>   |                  |                  |
| Navires en construction (note 25)  | -                | 303 354          |
| Dépôt sur navires en construction (note 25)  | -                | 8 543            |
| Charges payées d'avance  | -                | 10               |
|  | -                | 311 907          |
| <b>EXCÉDENT CUMULÉ</b>   | <b>134 480</b>   | <b>273 862</b>   |
| L'excédent cumulé est constitué des éléments suivants :  |                  |                  |
| Excédent cumulé liés aux activités   | 82 984           | 82 984           |
| Gains de réévaluation cumulés  | 51 496           | 190 878          |
|  | <b>134 480</b>   | <b>273 862</b>   |
| <b>GARANTIES, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES (notes 12 et 13)</b>                             | <b>1 038 890</b> | <b>1 340 172</b> |
| <b>OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 31)</b>  |                  |                  |
| <b>PASSIFS ÉVENTUELS (note 32)</b>   |                  |                  |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

### Original signé

David Bahan  
Sous-ministre  
Ministère de l'Économie et de l'Innovation

## ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

De l'exercice clos le 31 mars 2019  
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

|   | BUDGET<br>2019 | 2019           | 2018    |
|---|----------------|----------------|---------|
| <b>REVENUS</b>  |                |                |         |
| Intérêts sur les interventions financières                                    | 117 569        | <b>98 317</b>  | 93 368  |
| Honoraires de garantie  | 13 919         | <b>7 911</b>   | 11 484  |
| Contribution du gouvernement du Québec – provision (récupération) pour pertes | 166 040        | <b>11 565</b>  | (5 979) |
| Contribution financière du gouvernement du Québec                             | 75 551         | <b>89 590</b>  | 68 456  |
| Honoraires d'attestation et de certification                                  | 6 597          | <b>7 304</b>   | 6 468   |
| Redevances  | 8 874          | <b>7 311</b>   | 3 907   |
| Honoraires pour étude de dossiers   | 7 957          | <b>6 701</b>   | 5 431   |
| Autres revenus (note 26)  | 39 119         | <b>22 087</b>  | 24 813  |
|   | 435 626        | <b>250 786</b> | 207 948 |
| <b>CHARGES</b>  |                |                |         |
| Intérêts sur emprunts et dettes (note 27)                                     | 83 773         | <b>83 928</b>  | 81 681  |
| Provision (récupération) pour pertes (note 13)                                | 166 083        | <b>11 238</b>  | (5 587) |
| Avantages conférés aux clients  | 45 099         | <b>25 536</b>  | 68 165  |
| Contributions financières   | 97 628         | <b>61 683</b>  | 39 938  |
| Provision pour passif au titre des sites contaminés (note 23)                 | -              | <b>5 508</b>   | 7 332   |
| Honoraires de gestion – Investissement Québec (note 28)                       | 35 914         | <b>35 914</b>  | -       |
| Autres charges (note 29)  | 7 129          | <b>26 979</b>  | 16 419  |
|   | 435 626        | <b>250 786</b> | 207 948 |
| <b>RÉSULTATS DE L'EXERCICE</b>  | -              | -              | -       |
| EXCÉDENT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS AU DÉBUT                                    | 82 984         | <b>82 984</b>  | 82 984  |
| <b>EXCÉDENT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS À LA FIN</b>                             | 82 984         | <b>82 984</b>  | 82 984  |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.



## ÉTAT CONSOLIDÉ DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

De l'exercice clos le 31 mars 2019  
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

|   | 2019             | 2018    |
|---|------------------|---------|
| <b>GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS AU DÉBUT</b>                           | <b>190 878</b>   | 28 265  |
| <b>Gains (pertes) non réalisés attribuables aux éléments suivants :</b> |                  |         |
| Cours de change   | (51 466)         | 44 509  |
| Instruments financiers dérivés  | (104 152)        | 123 579 |
| Actions participantes de sociétés cotées en Bourse                      | (4 998)          | (2 201) |
|   | <b>(160 616)</b> | 165 887 |
| <b>Montants reclassés aux résultats de l'exercice :</b>                 |                  |         |
| Cours de change   | 13 680           | (3 136) |
| Instruments financiers dérivés  | 1 753            | (381)   |
| Actions participantes de sociétés cotées en Bourse                      | 5 801            | 243     |
|   | <b>21 234</b>    | (3 274) |
| <b>(Pertes) gains de réévaluation nets de l'exercice</b>                | <b>(139 382)</b> | 162 613 |
| <b>GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS À LA FIN</b>                           | <b>51 496</b>    | 190 878 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

## ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS

De l'exercice clos le 31 mars 2019  
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

|   | BUDGET<br>2019 | 2019             | 2018      |
|---|----------------|------------------|-----------|
| <b>(DETTE NETTE) ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT</b>        | (38 045)       | <b>(38 045)</b>  | 111 239   |
| Résultats de l'exercice                                     | -              | -                | -         |
| Ajouts aux navires en construction (note 25)                | -              | <b>(39 103)</b>  | (303 354) |
| Dépôt sur navires en construction (note 25)                 | -              | <b>8 543</b>     | (8 543)   |
| Disposition de navires (note 25)                            | -              | <b>342 457</b>   | -         |
|   | -              | <b>311 897</b>   | (311 897) |
| Acquisition de charges payées d'avance                      | -              | -                | (11)      |
| Utilisation de charges payées d'avance                      | -              | <b>10</b>        | 11        |
|   | -              | <b>10</b>        | -         |
| (Pertes) gains de réévaluation nets de l'exercice           | -              | <b>(139 382)</b> | 162 613   |
| <b>Augmentation (diminution) des actifs financiers nets</b> | -              | <b>172 525</b>   | (149 284) |
| <b>ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) À LA FIN</b>        | (38 045)       | <b>134 480</b>   | (38 045)  |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

## ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

De l'exercice clos le 31 mars 2019

(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

|   | 2019             | 2018             |
|---|------------------|------------------|
| <b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>  |                  |                  |
| Résultats de l'exercice   | -                | -                |
| Ajustements pour :  |                  |                  |
| Intérêts sur les interventions financières  | (98 317)         | (93 368)         |
| Gain relatif à l'exercice d'un bon de souscription                                  | -                | (268)            |
| Amortissement des frais d'émission sur les dettes à long terme                      | 1 257            | 1 290            |
| Provision (récupération) pour pertes  | 11 238           | (5 587)          |
| Avantages conférés aux clients  | 25 536           | 68 165           |
| Moins-value durable sur les actifs financiers                                       | 5 801            | 6 484            |
| Quote-part dans les résultats des partenariats commerciaux                          | 1 023            | 4 145            |
| Perte réalisée sur disposition d'actions participantes de sociétés cotées en Bourse | -                | 243              |
| Perte (gain) de change réalisée   | 12 821           | (632)            |
| Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement (note 30)                | 205 368          | 354 640          |
|   | <b>164 727</b>   | <b>335 112</b>   |
| <b>ACTIVITÉS DE PLACEMENT</b>   |                  |                  |
| Acquisition de placements   | (26 985)         | (91 783)         |
| Distributions reçues sur les placements   | 1 333            | 1 242            |
| Investissement dans des partenariats commerciaux                                    | (8 958)          | (10 841)         |
| Distributions reçues des partenariats commerciaux                                   | 1 261            | 2 069            |
| Encaissements de prêts  | 199 966          | 390 951          |
| Déboursements de prêts  | (616 610)        | (530 540)        |
| Encaissements d'actions   | 2 676            | 45 780           |
| Investissement en actions   | (200 247)        | (21 395)         |
| Encaissements de parts  | 25               | 18               |
| Déboursements sur réclamations de garanties   | (595)            | (2 405)          |
|   | <b>(648 134)</b> | <b>(216 904)</b> |
| <b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>   |                  |                  |
| Ajouts aux navires en construction  | (30 301)         | (163 468)        |
| Produit de disposition des navires  | 202 460          | -                |
| Dépôt sur navires en construction   | -                | (8 543)          |
|   | <b>172 159</b>   | <b>(172 011)</b> |
| <b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>   |                  |                  |
| (Diminution) augmentation nette des emprunts à court terme                          | (123 200)        | 21 500           |
| Augmentation des dettes à long terme  | 454 599          | 153 753          |
| Remboursement des dettes à long terme   | (83 857)         | (156 294)        |
|   | <b>247 542</b>   | <b>18 959</b>    |
| Effet de la variation de change sur la trésorerie                                   | 18               | (2 709)          |
| <b>DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>           | <b>(63 688)</b>  | <b>(37 553)</b>  |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début                                    | 82 446           | 119 999          |
| <b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>                             | <b>18 758</b>    | <b>82 446</b>    |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds du développement économique (le « Fonds ») a été institué au sein du ministère de l'Économie et de l'Innovation, en vertu de l'article 25 de la Loi sur Investissement Québec (RLRQ, c. I-16-0.1), en date du 1<sup>er</sup> avril 2011. Par conséquent, il n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu du Québec et du Canada. Le Fonds est affecté à l'administration et au versement de toute aide financière prévue par un programme élaboré ou désigné par le gouvernement et de toute aide financière accordée par Investissement Québec dans l'exécution d'un mandat que le gouvernement lui confie, ainsi qu'à l'exécution des autres mandats que le gouvernement confie à Investissement Québec.

En vertu de la Loi sur Investissement Québec, le gouvernement est responsable des programmes d'aide financière dont l'administration est confiée à Investissement Québec, de l'aide financière accordée par Investissement Québec dans l'exécution d'un mandat qu'il lui confie, des autres mandats qu'il confie à Investissement Québec ainsi que des revenus et des pertes du Fonds.

La gestion des sommes constituant le Fonds est confiée à Investissement Québec. Les comptes du Fonds sont distincts de tout autre compte, notamment de ceux d'Investissement Québec.

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés du Fonds sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec les principes comptables généralement reconnus et l'application des fondements conceptuels des états financiers pour le secteur public.

#### UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers consolidés du Fonds, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice, présentés dans les états financiers consolidés. Des estimations et hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, notamment, les provisions pour pertes, les moins-values durables, la juste valeur des instruments financiers dérivés, les placements assortis de conditions avantageuses importantes et le passif au titre des sites contaminés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations, et l'incidence serait alors constatée dans les états financiers consolidés de l'exercice futur concerné.

#### CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés regroupent les états financiers du Fonds et ceux des sociétés dont la totalité des actions sont comprises dans le Fonds, en vertu d'un mandat au nom du ministre de l'Économie et de l'Innovation, tel que prévu à la Loi sur Investissement Québec, soit 9037-6179 Québec inc., 9071-2076 Québec inc., 9109-3294 Québec inc. et par décret pour 9357-2212 Québec inc. Tous les actifs, les passifs, les revenus et les charges de ces sociétés sont inclus dans les présents états financiers consolidés. Les soldes et les opérations intersociétés ont été éliminés.

#### ACTIFS FINANCIERS

##### TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des placements à court terme dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### INSTRUMENTS FINANCIERS

#### **Classement et évaluation des instruments financiers**

Lors de la comptabilisation initiale, à moins qu'un instrument financier ne soit assorti de conditions avantageuses importantes, les instruments financiers doivent être classés soit comme instruments financiers évalués à la juste valeur, soit comme instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement.

Les gains et les pertes non réalisés, attribuables aux instruments financiers évalués à la juste valeur, sont comptabilisés dans l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation. Lorsque les instruments financiers sont décomptabilisés, les gains ou les pertes de réévaluation cumulés attribuables à ces instruments sont reclassés aux résultats de l'exercice en cours.

Le Fonds a classé, dans les instruments financiers évalués à la juste valeur, les actions participantes de sociétés cotées en Bourse ainsi que les actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les sommes cédées en garantie, les placements, les prêts, les actions (autres que les actions participantes de sociétés cotées en Bourse), les parts, les créances liées aux interventions financières, les autres créances (excluant les taxes à la consommation), les emprunts à court terme, le billet à payer, les dettes à long terme (autres que les avances du gouvernement du Québec), les intérêts échus et courus, la provision cumulée pour pertes sur garanties, les contributions financières à payer, les contributions financières remboursables par redevances à payer, le passif relatif à un cautionnement et les autres créanciers, qui sont présentés sous la rubrique « Autres éléments de passif » à l'état consolidé de la situation financière, sont classés dans les instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale. Toutefois, lors de la comptabilisation initiale des éléments classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur, les coûts de transaction sont passés en charge.

#### **Placements**

Les placements sont comptabilisés au coût. Les distributions tirées des placements sont constatées lorsqu'elles sont reçues ou exigibles. Elles sont constatées sous la rubrique « Autres revenus » de l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé ou déduites du coût des placements lorsqu'elles excèdent la quote-part des bénéfices réalisés depuis la date d'acquisition du placement.

Les placements regroupent, plus spécifiquement, les participations que le Fonds détient dans des sociétés en commandite et dans une société en nom collectif.

#### **Interventions financières avec modalités de remboursement**

##### ***Prêts***

Les prêts, y compris les intérêts courus à recevoir, sont initialement comptabilisés au coût. Des provisions pour pertes sont constituées pour montrer les prêts au moindre du coût et de la valeur de recouvrement nette. Des évaluations de crédit sont effectuées pour tous les nouveaux emprunteurs.

Les intérêts créditeurs relatifs aux prêts sont constatés aux résultats, lorsqu'ils sont gagnés, sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières ». Lorsque le recouvrement du capital ou des intérêts n'est pas raisonnablement assuré, la constatation des intérêts cesse.

##### ***Actions non participantes et parts privilégiées***

Les actions non participantes et parts privilégiées avec modalités de remboursement sont comptabilisées au coût après amortissement, auquel sont ajoutés les frais engagés lors de l'achat. Elles répondent, en substance, à la définition d'un prêt.

Les revenus tirés des actions non participantes et des parts privilégiées avec modalités de remboursement ne sont constatés que dans la mesure où ils sont reçus ou exigibles sous la rubrique « Autres revenus » de l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé, en fonction de la catégorie de revenus.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### **Interventions financières restructurées**

Lorsqu'une entreprise cliente éprouve de la difficulté à respecter les conditions initiales du contrat, le Fonds peut être amené à les modifier. Les avenants peuvent notamment comprendre la prorogation des modalités de l'échéance de l'intervention et l'acceptation de nouvelles conditions relativement au solde du capital ou au taux d'intérêt. Le Fonds doit évaluer si les modifications auront une incidence importante sur les flux de trésorerie à récupérer ou sur le calcul des intérêts. Le cas échéant, il s'agit d'une intervention financière restructurée. L'intervention initiale est alors considérée « réglée » et est remplacée par une nouvelle intervention. À la date de la restructuration, l'intervention est ramenée à la valeur actualisée des flux de trésorerie nets à recevoir, en vertu des nouvelles dispositions, au taux d'intérêt effectif inhérent à l'intervention. La réduction de la valeur comptable résultant de la restructuration est comptabilisée sous la rubrique « Provision (récupération) pour pertes » aux résultats de l'exercice. Le montant de l'écart d'actualisation de l'intervention financière est amorti sur sa durée selon la méthode du taux d'intérêt effectif et est constaté à titre de revenus sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières » aux résultats de l'exercice.

### **Provision cumulée pour pertes**

Des provisions pour pertes sont constituées pour traduire le degré de recouvrabilité et le risque de pertes ainsi que les libérations prévues à l'égard de certaines interventions financières. Les sociétés clientes sont classées selon les catégories de risque définies par des critères de solvabilité et de crédit. La notation des entreprises est mise à jour de façon périodique. La provision cumulée pour pertes est déterminée à l'aide des meilleures estimations possibles, compte tenu des faits passés, des conditions actuelles et de toutes les circonstances connues à la date de préparation des états financiers.

Lorsque l'entreprise est en liquidation, lorsqu'elle a cessé tout remboursement au Fonds et lorsque son redressement est improbable, une radiation est alors effectuée.

La provision cumulée pour pertes est présentée à l'état consolidé de la situation financière, en déduction de la valeur des interventions financières avec modalités de remboursement. Les variations survenues dans les provisions pour pertes sont constatées à titre de charges de l'exercice sous la rubrique « Provision (récupération) pour pertes ».

### **Interventions financières sans modalité de remboursement**

#### **Actions non participantes et parts privilégiées**

Les actions non participantes et les parts privilégiées sans modalité de remboursement sont comptabilisées au coût puisqu'il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces actions et parts.

#### **Actions participantes de sociétés cotées en Bourse**

Les actions participantes de sociétés cotées en Bourse acquises directement ou à la suite de l'exercice d'une option sont comptabilisées à leur juste valeur. Les coûts de transaction sont comptabilisés directement aux résultats de l'exercice, s'il y a lieu. Les gains et les pertes non réalisés sur ces titres sont comptabilisés à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation sous la rubrique « Gains (pertes) non réalisés attribuables aux actions participantes de sociétés cotées en Bourse ». Au moment de la vente de ces actions, le solde cumulé des gains et des pertes non réalisés comptabilisé à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation est reclassé aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Autres revenus » pour les gains ou sous la rubrique « Autres charges » pour les pertes.

Les revenus de dividendes tirés de ces actions sont constatés lorsque déclarés sous la rubrique « Autres revenus » de l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé sous le poste « Dividendes ».

#### **Actions participantes de sociétés privées**

Les actions participantes de sociétés privées acquises directement ou à la suite de l'exercice d'une option sont comptabilisées au coût, lequel correspond à la contrepartie transférée. Les gains ou les pertes réalisés sur la vente d'actions sont pris en compte aux résultats de l'exercice au cours duquel la vente a lieu sous la rubrique « Autres revenus » pour les gains ou sous la rubrique « Autres charges » pour les pertes.

Les revenus de dividendes tirés de ces actions sont constatés, lorsque déclarés, sous la rubrique « Autres revenus » de l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé sous le poste « Dividendes ».

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### **Interventions financières assorties de conditions avantageuses importantes**

Lorsque les conditions d'une intervention financière sont avantageuses à un point tel que le Fonds s'attend à toucher un rendement faible ou nul ou qu'il peut s'attendre à ne pas recouvrer son capital dans l'avenir, la totalité ou une partie importante de l'intervention financière s'apparente à une subvention et doit être imputée, au moment de l'attribution de l'intervention, aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Avantages conférés aux clients ».

Les techniques d'actualisation sont utilisées pour quantifier la partie de l'opération qui constitue en substance une subvention. Le taux moyen pondéré des dettes du gouvernement du Québec est utilisé comme taux d'actualisation pour déterminer la valeur actualisée de l'intervention financière. L'élément subvention représente la différence entre la valeur nominale de l'intervention financière et sa valeur actualisée. Le solde net de l'opération, après réduction de l'élément subvention, est comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière.

Pour les interventions financières avec modalités de remboursement, le montant de l'écart d'actualisation de l'intervention financière est amorti sur sa durée selon la méthode du taux d'intérêt effectif et est constaté à titre de revenus sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières » aux résultats de l'exercice.

Pour les actions non participantes et les parts privilégiées sans modalité de remboursement, les actions participantes de sociétés privées et les placements, le montant de l'écart entre la valeur du déboursé et la valeur inscrite n'est pas amorti.

### **Créances liées aux interventions financières**

Les créances liées aux interventions financières comprennent toutes sommes dues par les entreprises clientes en lien avec une intervention financière. Cela fait référence, notamment, aux honoraires de garantie, aux primes sous forme de participation aux bénéfices et aux honoraires pour étude de dossiers qui sont à recevoir à la date de production des états financiers consolidés du Fonds.

### **Dépréciation d'actifs financiers**

Les actions non participantes et les parts privilégiées sans modalité de remboursement, les actions participantes de sociétés cotées en Bourse, les actions participantes de sociétés privées et les placements sont évalués annuellement, ou lorsque des circonstances laissent présager une détérioration du risque, afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation qui pourrait mener à comptabiliser une moins-value durable. Les placements du Fonds subiraient une moins-value durable si la valeur réelle du placement, pour le Fonds, tombait au-dessous de son coût et que l'on prévoyait que la dépréciation serait de longue durée. Alors, la valeur comptable de ce placement serait réduite pour tenir compte de cette moins-value durable. Les facteurs dont le Fonds tient compte pour déterminer s'il existe une moins-value durable comprennent, notamment, la durée et l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport au coût, la situation financière et les perspectives de l'émetteur.

Lorsque ces actifs financiers, à l'exception des actions participantes de sociétés cotées en Bourse, subissent une moins-value durable, la différence entre le coût et la valeur réelle du placement pour le Fonds fait l'objet d'une radiation. Cette radiation est comptabilisée à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé sous la rubrique « Autres charges » sous le poste « Moins-value durable sur actifs financiers ». Les pertes de valeur ne peuvent faire l'objet d'une reprise. Toute augmentation subséquente n'est constatée que lors de la vente de ces actifs financiers, à titre de gains réalisés sur disposition d'actifs financiers dans les résultats de l'exercice en cours sous la rubrique « Autres revenus ».

Lorsque la valeur comptable des actions participantes de sociétés cotées en Bourse a été réduite pour tenir compte d'une moins-value durable, le solde cumulé des pertes non réalisées, comptabilisé à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation, est reclassé à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé. La nouvelle valeur comptable est réputée tenir lieu, par la suite, de valeur d'origine et, par conséquent, toute augmentation ultérieure de la valeur n'est comptabilisée dans l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé, qu'au moment de sa réalisation, à titre de gains réalisés sur disposition de l'exercice en cours sous la rubrique « Autres revenus ».

### **Frais d'émission sur les dettes à long terme**

Les frais d'émission liés aux dettes à long terme sont comptabilisés aux résultats de l'exercice, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le solde non amorti est comptabilisé en diminution des dettes sous la rubrique « Dettes à long terme » de l'état consolidé de la situation financière.

L'amortissement des frais d'émission est présenté sous le poste « Amortissement des frais d'émission sur les dettes à long terme » sous la rubrique « Intérêts sur emprunts et dettes » de l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### **Instruments financiers dérivés**

Les dérivés sont classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur. Le Fonds peut exiger de l'entreprise cliente une prime qui varie selon la nature du risque. Cette dernière peut prendre la forme d'options d'achat d'actions ou de bons de souscription. Le Fonds possède aussi d'autres instruments financiers dérivés aux fins de la gestion du risque de taux d'intérêt et du risque de change découlant de positions figurant à l'état consolidé de la situation financière. Les gains et les pertes qui résultent de la variation de la juste valeur de ces instruments financiers dérivés sont comptabilisés sous la rubrique « Gains (pertes) non réalisés attribuables aux instruments financiers dérivés » à l'état consolidé des gains et des pertes de réévaluation. Lors de la décomptabilisation de l'instrument financier, le gain réalisé est constaté aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Autres revenus » ou la perte réalisée est constatée aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Autres charges » pour tous les instruments financiers, à l'exception des contrats d'échange (swaps) de taux d'intérêt, pour lesquels le gain ou la perte réalisé lors de la décomptabilisation est constaté sous la rubrique « Intérêts sur emprunts et dettes ». Les instruments financiers ayant une juste valeur positive figurent à l'actif sous la rubrique « Actifs liés aux instruments financiers dérivés » alors que ceux qui ont une juste valeur négative sont présentés au passif sous la rubrique « Passifs liés aux instruments financiers dérivés ».

### **PARTENARIATS**

Le Fonds comptabilise les parts qu'il détient dans des partenariats commerciaux selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, puisqu'il exerce un contrôle partagé avec ses partenaires dans ces partenariats. La quote-part des résultats de ces sociétés est comptabilisée sous le poste « Quote-part dans les résultats des partenariats commerciaux » sous la rubrique « Autres charges » à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé.

### **CONTRIBUTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

#### **Contributions à recevoir du gouvernement du Québec**

Le gouvernement du Québec contribue au financement du Fonds en lui versant des contributions financières pour compenser son déficit annuel et pour lui rembourser les pertes réalisées sur ses interventions financières. À ce titre, le Fonds constate un revenu aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Contribution financière du gouvernement du Québec ».

Ces contributions sont constatées à titre de revenus, dans la mesure où elles ont été autorisées par le gouvernement, que le Fonds a satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause.

#### **Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec**

Le gouvernement du Québec assume les provisions pour pertes que le Fonds comptabilise sur ses interventions financières. À ce titre, le Fonds constate aux résultats de l'exercice, sous la rubrique « Contribution du gouvernement du Québec – provision (récupération) pour pertes », un revenu équivalant à la dépense de provision qu'il comptabilise sur ses interventions financières. En situation de récupération de provision, le Fonds constate une valeur négative à l'égard de cette même rubrique.

### **GARANTIES**

Les garanties d'emprunt et d'engagement financier (marges de crédit et crédits-acheteurs), déduction faite de la provision pour pertes, sont des instruments financiers hors état consolidé de la situation financière, puisqu'il s'agit de passifs éventuels.

### **PASSIFS**

#### **Provision cumulée pour pertes sur garanties**

La provision pour pertes sur garanties est constatée lorsqu'il est déterminé qu'une perte est probable et elle est comptabilisée à titre de passif et de charge. La détermination d'une perte probable est fonction de la cote de risque de l'entreprise cliente, tel qu'expliqué précédemment à la section portant sur les interventions financières avec modalités de remboursement.

La provision pour pertes sur garanties est établie en fonction du montant restant à rembourser sur le capital, des intérêts courus et impayés, s'ils sont couverts par la garantie, ainsi que des montants recouvrables auprès de l'emprunteur ou par suite de la vente des actifs qui garantissent l'emprunt. Elle est déterminée à l'aide des meilleures estimations possibles, compte tenu des faits passés, des conditions actuelles et de toutes les circonstances connues à la date de la préparation des états financiers consolidés.



## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les réclamations de garanties sont comptabilisées lorsque le Fonds en a autorisé le déboursement. Les débours sont alors appliqués en réduction de la provision cumulée pour pertes sur garanties et le solde des garanties est réduit d'autant.

La variation annuelle de la provision pour pertes sur garanties est constatée à titre de charge de l'exercice sous la rubrique « Provision (récupération) pour pertes ».

### **Passif au titre des sites contaminés**

Les obligations au titre de l'assainissement des sites contaminés sous la responsabilité du Fonds, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés dès que la contamination dépasse une norme environnementale existante ou dès que le Fonds en est informé, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause. Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs des activités d'assainissement, diminués de la juste valeur des sites au moment de leur acquisition, s'ils n'avaient pas été contaminés.

Différentes méthodes sont utilisées pour estimer les coûts des activités d'assainissement. Pour chaque site, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est réexaminée à chaque date des états financiers. Compte tenu de l'incertitude quant à la période au cours de laquelle les activités d'assainissement seront menées, le Fonds n'actualise pas ces coûts.

## **ACTIFS NON FINANCIERS**

### **Charges payées d'avance**

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont le Fonds bénéficiera au cours du prochain exercice financier. Ces frais sont imputés aux charges sous la rubrique « Autres charges » à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé, au moment où le Fonds bénéficie des services acquis.

### **Navires en construction**

Les navires en construction sont comptabilisés au coût et ne font pas l'objet d'amortissement avant que leur construction ne soit quasi terminée et que ceux-ci se trouvent en état d'utilisation productive. Leur coût inclut les frais financiers capitalisés pendant la période de construction.

## **REVENUS**

### **Intérêts sur les interventions financières**

Les revenus d'intérêts sur les interventions financières sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Leur comptabilisation cesse lorsque leur recouvrement ou celui du capital n'est pas raisonnablement assuré.

### **Honoraires de garantie**

Les honoraires de garantie représentent les honoraires exigés de l'entreprise cliente à titre de rémunération pour le risque assumé par le Fonds à l'égard des garanties émises. Ceux-ci sont constatés aux résultats de l'exercice linéairement sur la durée des garanties.

### **Redevances**

Dans le cadre d'octroi de contributions financières remboursables par redevances et en fonction du succès du projet financé, le Fonds peut exiger des redevances des entreprises clientes. Ces redevances sont constatées aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont reçues ou exigibles en vertu du contrat sous la rubrique « Redevances ».

### **Honoraires pour étude de dossiers**

Le Fonds peut exiger des honoraires des entreprises clientes pour compenser les coûts d'analyse préliminaire des contrats qu'il encourt. Ces honoraires sont comptabilisés aux résultats de l'exercice lors de l'acceptation de la lettre d'offre par l'entreprise cliente sous la rubrique « Honoraires pour étude de dossiers ».

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### CHARGES

#### Contributions financières

Les contributions financières sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel la contribution est autorisée et l'entreprise cliente a satisfait aux critères d'admissibilité. Les critères d'admissibilité sont considérés comme atteints lorsque les dépenses sont engagées et que les conditions sont respectées.

Les recouvrements ultérieurs de contributions financières, lorsque l'entreprise cliente fait défaut à ses engagements, sont inscrits dans les résultats de l'exercice alors en cours, en diminution, sous la rubrique « Contributions financières ».

#### CONVERSION DE DEVICES

Les actifs, les passifs et les montants présentés dans l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé découlant d'une opération en devises sont convertis en dollars canadiens au cours de change à la date de l'opération.

Les actifs et les passifs monétaires ainsi que les éléments non monétaires évalués à la juste valeur, libellés en devises, sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date des états financiers. Les fluctuations du cours de change donnent lieu à des gains ou des pertes de change non réalisés qui sont comptabilisés jusqu'à la date de règlement dans l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation. À ce moment, le solde cumulé des gains et pertes de change non réalisés est reclassé à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé.

#### OPÉRATIONS INTERENTITÉS

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

### 3. RÉVISION D'ESTIMATIONS COMPTABLES

Au cours du présent exercice, le Fonds a procédé à la mise en place d'un nouveau modèle de risque s'alignant sur les meilleures pratiques du marché en matière de gestion de risque de crédit. Selon le Fonds, les changements au modèle de risque permettent de mieux refléter la mesure du risque pour les interventions financières assujetties à une provision pour pertes. Ces changements constituent une révision d'estimation comptable et l'effet de cette révision a été comptabilisé dans le cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2019.

### 4. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Étant donné le rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimation acceptables pour le calcul des justes valeurs, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre les différentes entités. La juste valeur se fonde sur la situation du marché à un moment précis et, de ce fait, ne reflète pas nécessairement la juste valeur future des instruments. Elle ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Pour l'évaluation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, les prix cotés sur un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur et, s'ils sont disponibles, le Fonds les utilise pour évaluer les instruments financiers. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une Bourse, d'une contrepartie, d'un courtier, d'un groupe sectoriel ou d'un service d'évaluation des cours ou d'un organisme de réglementation, et que ces cours reflètent les transactions réelles effectuées régulièrement sur le marché dans des conditions normales de concurrence. La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur, et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, comme cela est le cas pour les instruments financiers dérivés détenus par le Fonds, la juste valeur de l'instrument est déterminée au moyen des techniques d'évaluation faisant principalement appel à des données observables sur le marché. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et toute autre technique couramment utilisée par les intervenants sur le marché, s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, comme cela est le cas pour les dérivés détenus par le Fonds, ce dernier a recours à des hypothèses au sujet du montant, du moment de la réalisation des flux de trésorerie futurs estimatifs et des taux d'actualisation estimatifs utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes, tels les courbes de rendement, les facteurs de volatilité et le risque de crédit. Le remplacement de ces hypothèses par une autre pourrait se traduire par une juste valeur différente.

### **Hiérarchie des évaluations à la juste valeur**

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier, pour lequel une donnée importante non observable a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur, est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux décrits ci-après.

#### **Niveau 1**

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

#### **Niveau 2**

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix). Ce niveau inclut les instruments dont l'évaluation est fondée sur les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des instruments identiques, les instruments dont l'évaluation est fondée sur le prix observé pour des instruments similaires ainsi que des techniques d'évaluation qui s'appuient sur des hypothèses tenant compte des données de marché observables.

#### **Niveau 3**

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables). Ce niveau inclut les instruments dont l'évaluation est fondée sur le prix observé pour des instruments similaires, ajusté pour refléter les différences entre les instruments évalués et les données de marché disponibles. Ce niveau comprend également les instruments dont l'évaluation repose sur des techniques d'évaluation qui s'appuient sur des hypothèses tenant compte de données de marché observables, mais ajustées de manière importante afin de refléter les caractéristiques propres à l'instrument évalué.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau qui suit présente la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière, classés selon la hiérarchie d'évaluation décrite précédemment.

|  | 2019         |                |          |                |
|--|--------------|----------------|----------|----------------|
|  | Niveau 1     | Niveau 2       | Niveau 3 | Total          |
| <b>ACTIFS FINANCIERS</b>                           |              |                |          |                |
| Actions participantes de sociétés cotées en Bourse | 1 691        | -              | -        | 1 691          |
| Actifs liés aux instruments financiers dérivés     | -            | 103 196        | -        | 103 196        |
|  | <b>1 691</b> | <b>103 196</b> | <b>-</b> | <b>104 887</b> |
| <b>PASSIFS</b>                                     |              |                |          |                |
| Passifs liés aux instruments financiers dérivés    | -            | 7 418          | -        | 7 418          |

|  | 2018         |                |          |                |
|--|--------------|----------------|----------|----------------|
|  | Niveau 1     | Niveau 2       | Niveau 3 | Total          |
| <b>ACTIFS FINANCIERS</b>                           |              |                |          |                |
| Actions participantes de sociétés cotées en Bourse | 6 689        | -              | -        | 6 689          |
| Actifs liés aux instruments financiers dérivés     | -            | 207 596        | -        | 207 596        |
|  | <b>6 689</b> | <b>207 596</b> | <b>-</b> | <b>214 285</b> |
| <b>PASSIFS</b>                                     |              |                |          |                |
| Passifs liés aux instruments financiers dérivés    | -            | 9 418          | -        | 9 418          |

Au cours des exercices clos les 31 mars 2018 et 31 mars 2019, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie.

## 5. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds est exposé à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. Les stratégies, les politiques ainsi que les processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des activités facilitent la gestion du rapport risque – rendement à l'intérieur des limites définies pour le Fonds.

Le Fonds gère ces expositions aux risques sur une base continue. Afin de limiter l'effet sur le résultat de l'exercice et sur sa situation financière découlant de la fluctuation des taux d'intérêt, des taux de change et des prix de marchandise, le Fonds peut recourir à l'utilisation de divers instruments financiers dérivés. Le Fonds est responsable de l'établissement des niveaux de risques acceptables et il n'utilise les instruments financiers dérivés qu'aux fins de gestion de ses risques et des engagements ou obligations existants ou prévus, étant donné son expérience passée.

### RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène, de ce fait, l'autre partie à subir une perte financière. En cette matière, le Fonds a mis au point une approche structurée de gestion du risque de crédit. Cette approche a pour but de créer un environnement sain de gestion du crédit et de faire en sorte que les responsabilités soient partagées.

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est jugé faible puisque les contreparties jouissent d'une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation nationales et/ou font partie des émetteurs permis selon le règlement sur les placements effectués par un organisme.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Pour les autres actifs financiers, les décisions relatives à l'octroi de crédit s'appuient principalement sur les résultats de l'évaluation du risque. Les facteurs évalués comprennent, outre la solvabilité du client, les garanties disponibles ainsi que la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures d'investissement Québec. Chaque décision d'octroi de crédit relève d'instances différentes au sein d'Investissement Québec, à titre de mandataire du Fonds, selon l'envergure et le degré de risque de l'opération de crédit envisagée.

Un suivi systématique des interventions est effectué. Il prévoit notamment l'obtention et l'analyse des états financiers annuels de chaque entreprise, la production annuelle d'un rapport sur l'évolution de celle-ci et une révision périodique de la notation du risque de crédit afin de déterminer la provision pour pertes.

Pour ce faire, Investissement Québec, à titre de mandataire du Fonds, utilise un système de notation des entreprises selon le risque qu'elles présentent. Ce système permet de faire l'évaluation initiale du risque et d'apparier la tarification avec le niveau de risque. De plus, il facilite le suivi de l'évolution des interventions financières et permet de surveiller les entreprises en difficulté.

### Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit, se détaille comme suit :

|  | 2019             | 2018             |
|--|------------------|------------------|
| <b>À l'état consolidé de la situation financière</b>   |                  |                  |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie  | 18 758           | 82 446           |
| Sommes cédées en garantie  | 21 638           | 21 795           |
| Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes   | 1 505 356        | 1 104 461        |
| Actions non participantes avec modalités de remboursement, déduction faite de la provision cumulée pour pertes | 109 902          | 98 291           |
| Parts privilégiées avec modalités de remboursement, déduction faite de la provision cumulée pour pertes        | 458              | 263              |
| Créances liées aux interventions financières, déduction faite de la provision cumulée pour pertes              | 497              | 4 321            |
| Autres créances, excluant les taxes à la consommation  | 670              | 731              |
|  | <b>1 657 279</b> | <b>1 312 308</b> |
| <b>Hors état consolidé de la situation financière</b>  |                  |                  |
| Garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes   | 1 038 890        | 1 340 172        |
| Engagements de financement en prêts  | 2 191 007        | 2 050 508        |
| Engagements de financement en garanties  | 30 554           | 127 366          |
| Engagements d'investissement en actions non participantes avec modalités de remboursement                      | 1 500            | -                |
|  | <b>3 261 951</b> | <b>3 518 046</b> |

### Concentration du risque de crédit

La concentration importante du risque de crédit correspond à la probabilité qu'une portion importante de l'encours des interventions financières soit confinée dans un sous-ensemble de portefeuille du Fonds. Une telle concentration pourrait rendre le Fonds vulnérable aux difficultés d'une entreprise cliente, d'une industrie, d'une région ou d'un produit financier donné.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La concentration au risque de crédit se détaille comme suit, par secteur d'activité :

|   | 2019      | 2018      |
|---|-----------|-----------|
| Secteur primaire  | 148 751   | 153 925   |
| Secteur secondaire  |           |           |
| Matériel de transport                                     | 2 387 443 | 2 758 476 |
| Métaux de première transformation et produits métalliques | 292 770   | 235 745   |
| Papier  | 292 715   | 216 639   |
| Produits minéraux non métalliques                         | 267 125   | 194 196   |
| Alimentation et boissons                                  | 214 710   | 154 951   |
| Produits raffinés : pétrole, charbon et chimique          | 163 866   | 173 752   |
| Machinerie  | 119 255   | 60 411    |
| Produits du bois  | 112 077   | 95 730    |
| Caoutchouc et plastique                                   | 105 632   | 76 440    |
| Autres  | 178 468   | 162 909   |
|   | 4 134 061 | 4 129 249 |
| Secteur tertiaire   | 596 022   | 442 939   |
|   | 4 878 834 | 4 726 113 |

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les sommes cédées en garantie ne sont pas présentés dans le tableau ci-haut, n'étant pas assignés à un secteur d'activité précis.

### RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix.

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La variation des taux d'intérêt entraîne une fluctuation des revenus d'intérêts que le Fonds perçoit sur les prêts qu'il consent et aussi une fluctuation des charges financières qu'il paye sur ses dettes. Dans la mesure du possible, le Fonds tente d'apparier ses actifs et passifs de façon naturelle afin de réduire le risque financier auquel il est exposé. Cependant, dans le but de respecter les limites établies par la politique de gestion du risque de taux d'intérêt, il peut s'avérer nécessaire de compléter l'appariement actifs – passifs à l'aide de produits dérivés dont, par exemple, des contrats d'échange (swaps) de taux d'intérêt. Le portefeuille est revu périodiquement et des transactions sont effectuées pour conserver l'exposition au risque à l'intérieur des limites permises en vertu de la politique de gestion du risque de taux d'intérêt.

Bien que le Fonds soit exposé au risque de taux d'intérêt, une variation des taux d'intérêt n'exposerait pas ce dernier à un risque important en raison de l'appariement des actifs et des passifs.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours de monnaies étrangères. Une politique relative à la gestion du risque de change couvre les risques associés aux interventions financières en devises du Fonds. Dans la mesure du possible, le Fonds tente d'apparier ses actifs en devises étrangères à ses passifs en devises étrangères, de façon naturelle, afin de réduire le risque financier auquel il est exposé. Cependant, dans le but de respecter les limites établies par la politique de gestion du risque de change, il peut s'avérer nécessaire de compléter l'appariement actifs – passifs à l'aide de produits dérivés dont, par exemple, des contrats à terme sur devises. Le portefeuille est revu périodiquement et des transactions peuvent être effectuées pour réduire l'exposition au risque à l'intérieur des limites permises en vertu de la politique de gestion du risque de taux de change. L'exposition du Fonds au risque de change, présentée en dollars canadiens selon la devise d'origine, s'établit comme suit :

|  | 2019             |                |
|--|------------------|----------------|
|  | USD              | EUR            |
| <b>Actifs financiers</b>                                       |                  |                |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                        | 3 037            | 198            |
| Placements   | 1 318 055        | -              |
| Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes     | 21 785           | 37 627         |
| Actions, déduction faite de la provision cumulée               | 3                | -              |
|  | <b>1 342 880</b> | <b>37 825</b>  |
| <b>Passif</b>  |                  |                |
| Dettes à long terme  | 1 366 141        | 39 125         |
| Intérêts échus et courus                                       | 42               | 32             |
| Provision cumulée pour pertes sur garanties                    | 55 480           | 32             |
|  | <b>1 421 663</b> | <b>39 189</b>  |
| <b>Exposition nette</b>  | <b>(78 783)</b>  | <b>(1 364)</b> |
| <b>Hors état consolidé de la situation financière</b>          |                  |                |
| Garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes | 959 356          | 1 949          |
| Engagements de financement en prêts                            | 1 244 659        | 23 141         |
| Engagements de financement en garanties                        | 22 437           | -              |
|  | <b>2 226 452</b> | <b>25 090</b>  |
|  |                  | 2018           |
|  | USD              | EUR            |
| <b>Actifs financiers</b>                                       |                  |                |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                        | 529              | 19             |
| Placements   | 1 317 457        | -              |
| Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes     | 21 246           | 12 758         |
| Actions, déduction faite de la provision cumulée               | 3                | -              |
|  | <b>1 339 235</b> | <b>12 777</b>  |
| <b>Passif</b>  |                  |                |
| Dettes à long terme  | 1 319 777        | 13 212         |
| Intérêts échus et courus                                       | 44               | 5              |
| Provision cumulée pour pertes sur garanties                    | 106 285          | 335            |
|  | <b>1 426 106</b> | <b>13 552</b>  |
| <b>Exposition nette</b>  | <b>(86 871)</b>  | <b>(775)</b>   |
| <b>Hors état consolidé de la situation financière</b>          |                  |                |
| Garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes | 1 257 261        | 4 824          |
| Engagements de financement en prêts                            | 1 204 844        | 47 412         |
| Engagements de financement en garanties                        | 96 259           | -              |
|  | <b>2 558 364</b> | <b>52 236</b>  |

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le risque de change découle de la différence entre les actifs et les passifs en devises étrangères à la date de clôture. Le tableau ci-dessous présente l'impact d'une variation de deux écarts types du dollar canadien par rapport au dollar américain et à l'euro sur l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation avec l'hypothèse que les autres variables demeurent constantes. Il y a donc 95 % de probabilité que les pertes soient inférieures ou égales aux montants indiqués au tableau.

|   | 2019     | 2018     |
|---|----------|----------|
| <b>Augmentation du dollar canadien de deux écarts types</b>                                     |          |          |
| Impact sur l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation, dont la devise d'origine est : |          |          |
| USD   | 23 774   | 39 978   |
| EUR   | 212      | 131      |
| <b>Dépréciation du dollar canadien de deux écarts types</b>                                     |          |          |
| Impact sur l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation, dont la devise d'origine est : |          |          |
| USD   | (21 068) | (39 000) |
| EUR   | (212)    | (131)    |

### Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. Le Fonds est exposé à ce risque advenant une baisse du cours de ses actions transigées en Bourse ou une baisse du cours des actions sous-jacentes à certains produits dérivés que le Fonds possède. La baisse des cours boursiers pourrait générer des pertes non réalisées à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation ou des pertes à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé pour tenir compte d'une moins-value durable.

Afin de quantifier ce risque, le modèle de simulation de la valeur à risque (VaR) est un outil fréquemment utilisé dans le secteur financier. La VaR représente la valeur maximale des pertes potentielles sur un horizon de temps à un niveau de confiance déterminé. Les résultats de la VaR présentés ci-après simulent les pertes potentielles à partir des données quotidiennes du marché des deux dernières années. Le niveau de confiance est de 99 % et l'horizon de temps est d'une journée.

Au 31 mars 2019, la VaR est comme suit :

|  | 2019     | 2018     |
|--|----------|----------|
| Actions participantes de sociétés cotées en Bourse et bons de souscription | (14 097) | (16 391) |



## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### Concentration de l'autre risque de prix

La concentration importante de l'autre risque de prix correspond à la probabilité qu'une portion importante du portefeuille d'actions participantes de sociétés cotées en Bourse et d'actions sous-jacentes à certains produits dérivés détenues par le Fonds soit confinée dans un secteur d'activité. Une telle concentration pourrait rendre le Fonds vulnérable aux difficultés d'un secteur d'activité.

Le tableau ci-après présente la concentration de l'autre risque de prix des actions participantes de sociétés cotées en Bourse et des actifs liés aux instruments financiers dérivés ainsi que des engagements hors état consolidé de la situation financière.

La concentration de l'autre risque de prix par secteur d'activité se détaille comme suit :

|  | 2019    | 2018    |
|--|---------|---------|
| Secteur primaire                                 | 1 284   | 4 714   |
| Secteur secondaire                               |         |         |
| Matériel de transport                            | 102 122 | 207 217 |
| Produits raffinés : pétrole, charbon et chimique | 1 097   | 969     |
|  | 103 219 | 208 186 |
| Secteur tertiaire                                | 384     | 1 385   |
|  | 104 887 | 214 285 |

Au 31 mars 2019, il n'y a aucun engagement (aucun engagement au 31 mars 2018).

### RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque qu'un gouvernement éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Ce risque découle également des difficultés que pourrait éprouver le Fonds à liquider certains éléments d'actif acquis dans le cours normal de ses activités.

Le Fonds effectue des prévisions de trésorerie afin de s'assurer que ses liquidités sont suffisantes pour rencontrer ses obligations. Il dispose également d'un programme d'emprunts, tant à court terme qu'à long terme, auprès du ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement. Il voit aussi à apparier les entrées de fonds les plus importantes avec les sorties de fonds.

Le tableau ci-après présente les échéances contractuelles des passifs financiers ainsi que des obligations hors état consolidé de la situation financière au 31 mars 2019. Les montants indiqués incluent le capital et les intérêts, le cas échéant.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs et aux obligations hors état consolidé de la situation financière se détaillent comme suit :

|   |                  |                     |                  |                       | 2019             |
|---|------------------|---------------------|------------------|-----------------------|------------------|
|   | Moins de 1 an    | Entre 1 an et 5 ans | Plus de 5 ans    | Échéance indéterminée | Total            |
| <b>À l'état consolidé de la situation financière</b>                  |                  |                     |                  |                       |                  |
| Emprunts à court terme  | 68 300           | -                   | -                | -                     | 68 300           |
| Dettes à long terme, autres que les avances du gouvernement du Québec | 284 072          | 1 041 793           | 1 063 372        | -                     | 2 389 237        |
| Passifs liés aux intérêts sur les dettes à long terme                 | 83 249           | 226 312             | 568 032          | -                     | 877 593          |
| Passifs liés aux instruments financiers dérivés                       | 1 387            | 4 145               | 2 406            | -                     | 7 938            |
| Provision cumulée pour pertes sur garanties                           | 11 530           | 46 729              | 15 002           | -                     | 73 261           |
| Instruments financiers inclus à titre d'autres éléments de passif     | 5 122            | -                   | -                | 1 483                 | 6 605            |
|   | <b>453 660</b>   | <b>1 318 979</b>    | <b>1 648 812</b> | <b>1 483</b>          | <b>3 422 934</b> |
| <b>Hors état consolidé de la situation financière</b>                 |                  |                     |                  |                       |                  |
| Garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes        | 31 703           | 897 724             | 109 463          | -                     | 1 038 890        |
| Engagements de financement et d'investissement                        | 947 038          | 434 468             | 68 940           | 1 275 213             | 2 725 659        |
|   | <b>978 741</b>   | <b>1 332 192</b>    | <b>178 403</b>   | <b>1 275 213</b>      | <b>3 764 549</b> |
|   | <b>1 432 401</b> | <b>2 651 171</b>    | <b>1 827 215</b> | <b>1 276 696</b>      | <b>7 187 483</b> |

2018

|   | Moins de 1 an    | Entre 1 an et 5 ans | Plus de 5 ans    | Échéance indéterminée | Total            |
|---|------------------|---------------------|------------------|-----------------------|------------------|
| <b>À l'état consolidé de la situation financière</b>                  |                  |                     |                  |                       |                  |
| Emprunts à court terme  | 191 500          | -                   | -                | -                     | 191 500          |
| Billet à payer  | 138 256          | -                   | -                | -                     | 138 256          |
| Dettes à long terme, autres que les avances du gouvernement du Québec | 82 667           | 815 666             | 1 395 615        | -                     | 2 293 948        |
| Passifs liés aux intérêts sur les dettes à long terme                 | 78 191           | 242 018             | 597 484          | -                     | 917 693          |
| Passifs liés aux instruments financiers dérivés                       | 1 391            | 6 127               | 2 725            | -                     | 10 243           |
| Provision cumulée pour pertes sur garanties                           | 7 425            | 72 438              | 56 583           | -                     | 136 446          |
| Instruments financiers inclus à titre d'autres éléments de passif     | 9 602            | -                   | -                | -                     | 9 602            |
|   | <b>509 032</b>   | <b>1 136 249</b>    | <b>2 052 407</b> | <b>-</b>              | <b>3 697 688</b> |
| <b>Hors état consolidé de la situation financière</b>                 |                  |                     |                  |                       |                  |
| Garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes        | 4 318            | 491 495             | 844 359          | -                     | 1 340 172        |
| Engagements de financement et d'investissement                        | 725 445          | 378 473             | 96 321           | 1 342 210             | 2 542 449        |
|   | <b>729 763</b>   | <b>869 968</b>      | <b>940 680</b>   | <b>1 342 210</b>      | <b>3 882 621</b> |
|   | <b>1 238 795</b> | <b>2 006 217</b>    | <b>2 993 087</b> | <b>1 342 210</b>      | <b>7 580 309</b> |

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 6. PLACEMENTS

|                           | 2019      | 2018      |
|---------------------------|-----------|-----------|
| Placements <sup>(1)</sup> | 1 657 193 | 1 631 541 |

(1) La qualité du crédit des sociétés en commandite comptabilisées au coût qui ne sont ni en souffrance ni dépréciées est jugée adéquate par la direction.

#### Investissement dans le programme d'avions C Series

Le 30 juin 2016 et le 1<sup>er</sup> septembre 2016, le gouvernement du Québec, par l'entremise du Fonds, a investi une somme totalisant 1,3 milliard de dollars (1,0 milliard de dollars américains), en contrepartie d'une participation de 49,5 % dans Société en commandite Avions C Series (SCACS). SCACS était alors également détenue à 50,5 % par Bombardier inc. La participation du Fonds dans SCACS a été comptabilisée à titre de placement de portefeuille au coût, soit au prix payé de 1,3 milliard de dollars (1,0 milliard de dollars américains).

Le 1<sup>er</sup> juillet 2018, Airbus a acquis 50,01 % de SCACS et a pris le contrôle du programme C Series. Depuis cette date, Bombardier inc. et le Fonds détiennent respectivement 33,55 % et 16,44 %. La juste valeur estimée de SCACS, au 1<sup>er</sup> juillet 2018, est de 5,25 milliards de dollars américains, soit 863 millions de dollars américains pour le Fonds, représentant sa participation de 16,44 %. Celle-ci a été déterminée à l'aide d'une analyse des flux de trésorerie actualisés sur la base de conseils professionnels externes indépendants et de consultations avec le partenaire détenant le contrôle. Cette évaluation reposait, entre autres, sur des hypothèses à l'égard des synergies potentielles tirées de l'expertise en matière d'achats, de ventes, de marketing et de soutien à la clientèle qu'Airbus apportera au programme, ce qui nécessite un jugement important à l'égard de la future performance opérationnelle du programme. Les partenaires ont maintenu cette valeur dans leurs états financiers respectifs publiés au 31 décembre 2018.

Au 31 mars 2019, le Fonds détenait une participation de 16,44 % (34,8 % au 31 mars 2018). La participation du Fonds est rachetable au gré de SCACS à la juste valeur de marché, sous certaines conditions, à partir du 30 juin 2023. Le Fonds bénéficie également de droits de sortie conjointe en cas de cession par Bombardier inc. de sa participation dans SCACS.

#### Valeur comptable du placement

Conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, le placement est comptabilisé au coût et évalué annuellement afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation qui pourrait amener à comptabiliser une moins-value durable. Les facteurs dont le Fonds tient compte pour déterminer s'il existe une moins-value durable comprennent, notamment, la durée et l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport au coût.

Au 31 mars 2019, bien que la juste valeur du placement du Fonds dans SCACS soit inférieure à son coût, la direction du Fonds estime que celui-ci va recouvrer son investissement en considérant la valeur de rachat estimée de la totalité des parts par SCACS, à compter du 30 juin 2023. Aux fins de l'évaluation de la valeur de réalisation estimée du placement, le Fonds a actualisé, à la date prévue de rachat, les flux de trésorerie futurs déterminés selon les meilleures estimations. Ces dernières se fondent sur des hypothèses qui reflètent l'ensemble des conditions économiques jugées les plus probables et les lignes de conduite prévues. La direction a également basé cet estimé à partir de la documentation et des analyses fournies par la direction de SCACS ainsi que des informations publiques disponibles à la date d'évaluation. De l'avis de la direction du Fonds, les projections financières préparées par la direction de SCACS représentent les meilleures estimations des résultats prévus pour SCACS et prennent en compte les synergies potentielles tirées de l'expertise d'Airbus.

L'évaluation de la valeur de réalisation estimée du placement en 2023 repose sur plusieurs hypothèses; les plus sensibles étant les coûts de production et les prix de vente par avion. En effet, toute chose étant égale par ailleurs, une variation défavorable de 2 % d'une de ces hypothèses entraînerait la valeur de réalisation du placement sous son coût.

Les estimations et leurs hypothèses sous-jacentes sont revues annuellement et l'incidence de toute modification est prise en considération. De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent que la direction du Fonds formule des hypothèses et ceux-ci sont assujettis à d'importants risques et incertitudes, connus et inconnus, de sorte que les résultats réels pourraient différer des estimations utilisées, et ces écarts pourraient être importants.

Au 31 mars 2019, la direction du Fonds est d'avis que le coût de l'investissement du Fonds dans SCACS pourra être récupéré en 2023. Ainsi, aucune moins value durable n'a été comptabilisée.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 7. PARTENARIATS

|                          | 2019   | 2018   |
|--------------------------|--------|--------|
| Partenariats commerciaux | 22 310 | 15 636 |

Au 31 mars 2019, le Fonds détient une participation dans les partenariats suivants :

| Partenariats commerciaux   | Objet du partenariat   | Pourcentage de détention |      |
|--|--|--------------------------|------|
|  |  | 2019                     | 2018 |
| Airex Énergie inc. (31 mai)  | Commercialisation d'équipements de fabrication de biocharbon   | 9 %                      | - %  |
| Arion Technologies Automobiles inc. (30 juin) <sup>(1)</sup>               | Développement de véhicules de luxe à propulsion hybride  | 32 %                     | 32 % |
| CelluForce inc. (31 décembre)  | Commercialisation et production de cellulose nanocrystalline   | 6 %                      | 6 %  |
| Fonds Amorchem II, s.e.c. (31 décembre)                                    | Soutien aux projets prometteurs dans le secteur des sciences de la vie issus des universités et des centres de recherche québécois   | 44 %                     | 45 % |
| Fonds Biomasse Énergie-I, s.e.c. (31 décembre)                             | Développement des projets de production de chaleur à partir de biomasse forestière résiduelle en vue de favoriser le développement économique régional et le développement durable | 50 %                     | 50 % |
| Fonds pour les femmes entrepreneures FQ, s.e.c. (31 décembre)              | Soutien à l'entrepreneuriat féminin dans les projets de démarrage, de croissance et d'acquisition d'entreprises  | 42 %                     | 42 % |
| Fonds de transfert d'entreprise du Québec, s.e.c. (31 mars) <sup>(2)</sup> | Octroi de prêts à des repreneurs d'entreprises lors de transferts d'entreprises  | 40 %                     | 40 % |
| Entreprise IFFCO Canada ltée (31 mars)                                     | Financement d'une étude de faisabilité pour la construction d'une usine combinée de méthanol-urée  | 35 %                     | - %  |

1) Au 31 mars 2018, le placement dans Arion Technologies Automobiles inc. a été complètement dévalué et cette société est en voie de dissolution.

2) Le 31 mai 2018, le nom de Fonds Relève Québec, s.e.c. a été modifié pour Fonds de transfert d'entreprise du Québec, s.e.c.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Sommaire des informations financières des partenariats commerciaux aux 31 mars :

|                           | 2019     | 2018     |
|---------------------------|----------|----------|
| <b>BILAN</b>              |          |          |
| Actifs                    | 67 083   | 58 787   |
| Passifs                   | 19 521   | 5 560    |
| Capital                   | 47 562   | 53 227   |
|                           | 67 083   | 58 787   |
| <b>RÉSULTATS</b>          |          |          |
| Revenus                   | 3 554    | 1 299    |
| Charges                   | (30 788) | (15 009) |
| Perte nette de l'exercice | (27 234) | (13 710) |

Dans le cours normal de leurs activités, les partenariats du Fonds contractent divers engagements. La quote-part du Fonds dans ces engagements s'établit à 1,1 million de dollars au 31 mars 2019 (1,5 million de dollars au 31 mars 2018).

### 8. PRÊTS, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

|   | 2019      | 2018      |
|---|-----------|-----------|
| <b>Prêts</b> <sup>(1) (2) (3)</sup>                 |           |           |
| Portant intérêt                                     |           |           |
| Taux fixe <sup>(4)</sup>                            | 1 195 371 | 812 329   |
| Taux variable <sup>(5)</sup>                        | 280 304   | 246 780   |
|   | 1 475 675 | 1 059 109 |
| Sans intérêt  | 734 663   | 676 715   |
|   | 2 210 338 | 1 735 824 |
| <b>Provision cumulée pour pertes</b> <sup>(3)</sup> |           |           |
| Prêts portant intérêt                               | (508 542) | (378 996) |
| Prêts sans intérêt                                  | (196 440) | (252 367) |
|   | (704 982) | (631 363) |
|   | 1 505 356 | 1 104 461 |

Les encaissements de capital prévus sur les prêts, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit, au 31 mars 2019 :

|                                |           |
|--------------------------------|-----------|
| 2020                           | 276 259   |
| 2021                           | 188 933   |
| 2022                           | 270 068   |
| 2023                           | 309 297   |
| 2024                           | 321 037   |
| 2025 et suivantes              | 1 030 869 |
|                                | 2 396 463 |
| Avantages conférés aux clients | (157 691) |
|                                | 2 238 772 |

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les prêts en souffrance selon les dispositions contractuelles, mais dont le recouvrement est raisonnablement assuré, se détaillent comme suit, au 31 mars 2019 :

|                 | 2019           | 2018          |
|-----------------|----------------|---------------|
| Moins de 1 mois | 6 633          | 899           |
| De 1 à 3 mois   | 360 893        | 44 983        |
| Plus de 3 mois  | -              | 15 975        |
|                 | <b>367 526</b> | <b>61 857</b> |

Le tableau suivant présente, pour chaque catégorie de prêts, la proportion du solde nominal de ceux pour lesquels le Fonds a reçu des sûretés et cautions significatives. La nature des sûretés porte généralement sur l'universalité des biens de l'entreprise cliente, notamment des terrains, des bâtisses, de l'équipement, de la machinerie et de l'ameublement.

|                       |      |
|-----------------------|------|
| Prêts – taux fixe     | 15 % |
| Prêts – taux variable | 23 % |
| Prêts – sans intérêt  | 27 % |

- (1) La qualité du crédit des prêts, qui sont ni en souffrance ni dépréciés, est jugée adéquate par la direction.
- (2) Y compris la valeur comptable des prêts restructurés au 31 mars 2019 de 476,1 millions de dollars (467,9 millions de dollars au 31 mars 2018).
- (3) Y compris la valeur comptable des prêts dont le recouvrement n'est pas raisonnablement assuré et pour lesquels nous avons cessé la constatation des intérêts créditeurs d'un montant de 481,5 millions de dollars au 31 mars 2019 (166,8 millions de dollars au 31 mars 2018). La provision cumulée pour pertes sur ces prêts s'élève à 457,2 millions de dollars au 31 mars 2019 (160,0 millions de dollars au 31 mars 2018).
- (4) Les taux d'intérêt fixes se situent dans les fourchettes suivantes en date de fin d'exercice :

| Plus de | à       | 2019           | Plus de | à       | 2018           |
|---------|---------|----------------|---------|---------|----------------|
| 0,01 %  | 3,00 %  | 257 199        | 0,01 %  | 3,00 %  | 127 200        |
| 3,00 %  | 4,00 %  | 54 884         | 3,00 %  | 4,00 %  | 79 200         |
| 4,00 %  | 5,00 %  | 32 752         | 4,00 %  | 5,00 %  | 17 041         |
| 5,00 %  | 6,00 %  | 166 326        | 5,00 %  | 6,00 %  | 208 696        |
| 6,00 %  | 14,00 % | 413 437        | 6,00 %  | 14,00 % | 335 879        |
|         |         | <b>924 598</b> |         |         | <b>768 016</b> |

Excluant le solde comptable de 270,8 millions de dollars (44,3 millions de dollars au 31 mars 2018) des prêts dont le recouvrement n'est pas raisonnablement assuré.

- (5) Les taux d'intérêt variables se situent dans les fourchettes suivantes en date de fin d'exercice :

| Plus de | à      | 2019           | Plus de | à       | 2018           |
|---------|--------|----------------|---------|---------|----------------|
| 2,60 %  | 3,50 % | 417            | 2,10 %  | 3,50 %  | 378            |
| 3,50 %  | 5,50 % | 124 294        | 3,50 %  | 5,50 %  | 97 590         |
| 5,50 %  | 7,00 % | 86 683         | 5,50 %  | 7,00 %  | 11 988         |
| 7,00 %  | 8,00 % | 9 562          | 7,00 %  | 8,00 %  | 5 442          |
| 8,00 %  | 9,95 % | 715            | 8,00 %  | 10,95 % | 124 334        |
|         |        | <b>221 671</b> |         |         | <b>239 732</b> |

Excluant le solde comptable de 58,6 millions de dollars (7,0 millions de dollars au 31 mars 2018) des prêts dont le recouvrement n'est pas raisonnablement assuré.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 9. ACTIONS, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

|  | 2019           | 2018           |
|--|----------------|----------------|
| <b>Actions</b>   |                |                |
| Non participantes avec modalités de remboursement <sup>(1) (2)</sup> | 208 461        | 201 478        |
| Non participantes sans modalité de remboursement                     | 251 878        | 51 036         |
| Participant de sociétés cotées en Bourse                             | 1 691          | 6 689          |
| Participant de sociétés privées                                      | 100 992        | 100 992        |
|  | <b>563 022</b> | <b>360 195</b> |
| <b>Provision cumulée pour pertes</b>                                 |                |                |
| Non participantes avec modalités de remboursement                    | (98 559)       | (103 187)      |
|  | <b>464 463</b> | <b>257 008</b> |

(1) La qualité du crédit des actions non participantes avec modalités de remboursement, qui sont ni en souffrance ni dépréciées, est jugée adéquate par la direction.

(2) Le Fonds a reçu des sûretés et cautions significatives pour 72 % du solde nominal des actions non participantes avec modalités de remboursement. La nature des sûretés porte généralement sur l'universalité des biens de l'entreprise cliente, notamment des terrains, des bâtisses, de l'équipement, de la machinerie et de l'ameublement.

L'échéancier de rachat des actions non participantes avec modalités de remboursement, selon les dispositions contractuelles, se détaille comme suit, au 31 mars 2019 :

|                                |                  |
|--------------------------------|------------------|
| 2020                           | 4 000            |
| 2021                           | 10 000           |
| 2022                           | 14 867           |
| 2023                           | 10 000           |
| 2024                           | 10 000           |
| 2025 et suivantes              | 314 321          |
|                                | <b>363 188</b>   |
| Avantages conférés aux clients | <b>(154 727)</b> |
|                                | <b>208 461</b>   |

### 10. PARTS, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

|   | 2019       | 2018       |
|---|------------|------------|
| <b>Parts</b>  |            |            |
| Privilégiées avec modalités de remboursement <sup>(1)</sup> | 460        | 457        |
| Privilégiées sans modalité de remboursement                 | 113        | 122        |
|   | <b>573</b> | <b>579</b> |
| <b>Provision cumulée pour pertes</b>                        |            |            |
| Privilégiées avec modalités de remboursement                | (2)        | (194)      |
|   | <b>571</b> | <b>385</b> |

(1) La qualité du crédit des parts avec modalités de remboursement, qui sont ni en souffrance ni dépréciées, est jugée adéquate par la direction.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

L'échéancier de rachat des parts privilégiées avec modalités de remboursement, selon les dispositions contractuelles, se détaille comme suit, au 31 mars 2019 :

|                                |       |
|--------------------------------|-------|
| 2020                           | 30    |
| 2021                           | 30    |
| 2022                           | 30    |
| 2023                           | 30    |
| 2024                           | 30    |
| 2025 et suivantes              | 771   |
|                                | 921   |
| Avantages conférés aux clients | (461) |
|                                | 460   |

### 11. CRÉANCES LIÉES AUX INTERVENTIONS FINANCIÈRES, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

|  | 2019  | 2018    |
|--|-------|---------|
| Créances liées aux interventions financières <sup>(1)</sup>                    | 603   | 5 804   |
| Provision cumulée pour pertes sur créances liées aux interventions financières | (106) | (1 483) |
|  | 497   | 4 321   |

(1) La qualité du crédit des créances liées aux interventions financières, qui sont ni en souffrance ni dépréciées, est jugée adéquate par la direction.

### 12. GARANTIES, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

|  | 2019      | 2018      |
|--|-----------|-----------|
| <b>Garanties <sup>(1)</sup></b>                    |           |           |
| D'emprunt <sup>(2)</sup>                           | 119 561   | 143 072   |
| D'engagement financier <sup>(3)</sup>              | 992 590   | 1 333 546 |
|  | 1 112 151 | 1 476 618 |
| <b>Provision cumulée pour pertes sur garanties</b> |           |           |
| D'emprunt  | (18 475)  | (33 373)  |
| D'engagement financier                             | (54 786)  | (103 073) |
|  | (73 261)  | (136 446) |
|  | 1 038 890 | 1 340 172 |

L'échéancier des garanties d'emprunt et d'engagement financier (marges de crédit et crédits-acheteurs), selon les dispositions contractuelles, se détaille comme suit, au 31 mars 2019 :

|                   |           |
|-------------------|-----------|
| 2020              | 43 233    |
| 2021              | 69 626    |
| 2022              | 65 175    |
| 2023              | 143 194   |
| 2024              | 666 458   |
| 2025 et suivantes | 124 465   |
|                   | 1 112 151 |



## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

L'exposition maximale du Fonds au risque de crédit en lien avec les garanties d'emprunt et d'engagement financier (marges de crédit et crédits-acheteurs) s'élève à 1,1 milliard de dollars au 31 mars 2019 (1,5 milliard de dollars au 31 mars 2018), dont 1,0 milliard de dollars au 31 mars 2019 (1,3 milliard de dollars au 31 mars 2018) sont des instruments financiers hors état consolidé de la situation financière puisqu'il s'agit de passifs éventuels (note 32). La provision cumulée pour pertes sur garanties est présentée sous une rubrique distincte à l'état consolidé de la situation financière.

Le montant des garanties libellées en dollars américains totalise 1,0 milliard de dollars canadiens au 31 mars 2019 (1,4 milliard de dollars canadiens au 31 mars 2018) et le montant des garanties libellées en d'autres devises s'élève à 2,0 millions de dollars canadiens au 31 mars 2019 (5,2 millions de dollars canadiens au 31 mars 2018).

- (1) Le Fonds a reçu des sûretés et cautions significatives pour 99 % du solde nominal de ce portefeuille de garanties. La nature des sûretés porte généralement sur l'universalité des biens de l'entreprise cliente, notamment des terrains, des bâtisses, de l'équipement, de la machinerie et de l'ameublement.
- (2) Les taux d'honoraires contractuels des garanties d'emprunt se situent dans les fourchettes suivantes en date de fin d'exercice :

| Plus de         | à       | 2019           | Plus de         | à       | 2018    |
|-----------------|---------|----------------|-----------------|---------|---------|
| Aucun honoraire |         | <b>89 236</b>  | Aucun honoraire |         | 101 787 |
| 0,50 %          | 1,00 %  | <b>7 404</b>   | 0,50 %          | 1,00 %  | 11 500  |
| 1,00 %          | 3,50 %  | <b>22 173</b>  | 1,00 %          | 3,50 %  | 6 628   |
| 3,50 %          | 5,00 %  | <b>554</b>     | 3,50 %          | 5,00 %  | 373     |
| 5,00 %          | 6,00 %  | -              | 5,00 %          | 6,00 %  | 22 569  |
| 6,00 %          | 10,00 % | <b>194</b>     | 6,00 %          | 10,00 % | 215     |
|                 |         | <b>119 561</b> |                 |         | 143 072 |

- (3) Les taux d'honoraires contractuels des garanties d'engagement financier se situent dans les fourchettes suivantes en date de fin d'exercice :

| Plus de         | à      | 2019           | Plus de         | à      | 2018      |
|-----------------|--------|----------------|-----------------|--------|-----------|
| Aucun honoraire |        | <b>4 508</b>   | Aucun honoraire |        | 5 102     |
| 0,50 %          | 1,00 % | <b>982 459</b> | 0,50 %          | 1,00 % | 1 323 390 |
| 1,00 %          | 3,50 % | <b>3 629</b>   | 1,00 %          | 3,50 % | 1 732     |
| 3,50 %          | 5,00 % | <b>619</b>     | 3,50 %          | 5,00 % | 1 830     |
| 5,00 %          | 6,00 % | <b>1 140</b>   | 5,00 %          | 6,00 % | 1 355     |
| 6,00 %          | 7,61 % | <b>235</b>     | 6,00 %          | 8,00 % | 137       |
|                 |        | <b>992 590</b> |                 |        | 1 333 546 |

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 13. PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

2019

|   | Prêts          | Actions       | Parts    | Créances liées aux interventions financières | Garanties     | Total          |
|---|----------------|---------------|----------|--|---------------|----------------|
| Solde au début de l'exercice                | 631 363        | 103 187       | 194      | 1 483  | 136 446       | 872 673        |
| Provision (récupération) pour pertes        | 82 934         | (4 659)       | (192)    | (1 362)                                      | (65 483)      | 11 238         |
| Impact de change                            | -              | -             | -        | -  | 2 892         | 2 892          |
| Recouvrements                               | 3 702          | 31            | -        | -  | 1             | 3 734          |
| Radiations                                  | (13 017)       | -             | -        | (15)   | -             | (13 032)       |
| Déboursements sur réclamations de garanties | -              | -             | -        | -  | (595)         | (595)          |
| <b>Solde à la fin de l'exercice</b>         | <b>704 982</b> | <b>98 559</b> | <b>2</b> | <b>106</b>                                   | <b>73 261</b> | <b>876 910</b> |

2018

|   | Prêts          | Actions        | Parts      | Créances liées aux interventions financières | Garanties      | Total          |
|---|----------------|----------------|------------|--|----------------|----------------|
| Solde au début de l'exercice                | 780 889        | 103 225        | 206        | 972  | 141 587        | 1 026 879      |
| (Récupération) provision pour pertes        | (6 597)        | (45)           | (12)       | 580  | 487            | (5 587)        |
| Impact de change                            | -              | -              | -          | -  | (3 223)        | (3 223)        |
| Recouvrements                               | 12             | 7              | -          | -  | -              | 19             |
| Radiations                                  | (142 941)      | -              | -          | (69)   | -              | (143 010)      |
| Déboursements sur réclamations de garanties | -              | -              | -          | -  | (2 405)        | (2 405)        |
| <b>Solde à la fin de l'exercice</b>         | <b>631 363</b> | <b>103 187</b> | <b>194</b> | <b>1 483</b>                                 | <b>136 446</b> | <b>872 673</b> |

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 14. PROVISION CUMULÉE POUR PERTES RECOUVRABLE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

|   | 2019           |               |          |  |               |                |
|---|----------------|---------------|----------|--|---------------|----------------|
|   | Prêts          | Actions       | Parts    | Créances liées aux interventions financières | Garanties     | Total          |
| Solde au début de l'exercice                        | 631 363        | 103 187       | 194      | 1 483  | 86 526        | 822 753        |
| Provision (récupération) pour pertes <sup>(1)</sup> | 82 934         | (4 659)       | (192)    | (1 362)                                      | (65 483)      | 11 238         |
| Recouvrements                                       | 3 702          | 31            | -        | -  | 1             | 3 734          |
| Radiations  | (13 017)       | -             | -        | (15)   | -             | (13 032)       |
| Déboursements sur réclamations de garanties         | -              | -             | -        | -  | (595)         | (595)          |
| <b>Solde à la fin de l'exercice</b>                 | <b>704 982</b> | <b>98 559</b> | <b>2</b> | <b>106</b>                                   | <b>20 449</b> | <b>824 098</b> |

|   | 2018           |                |            |  |               |                |
|---|----------------|----------------|------------|--|---------------|----------------|
|   | Prêts          | Actions        | Parts      | Créances liées aux interventions financières | Garanties     | Total          |
| Solde au début de l'exercice                        | 780 889        | 103 225        | 206        | 972  | 88 444        | 973 736        |
| (Récupération) provision pour pertes <sup>(1)</sup> | (6 597)        | (45)           | (12)       | 580  | 487           | (5 587)        |
| Recouvrements                                       | 12             | 7              | -          | -  | -             | 19             |
| Radiations  | (142 941)      | -              | -          | (69)   | -             | (143 010)      |
| Déboursements sur réclamations de garanties         | -              | -              | -          | -  | (2 405)       | (2 405)        |
| <b>Solde à la fin de l'exercice</b>                 | <b>631 363</b> | <b>103 187</b> | <b>194</b> | <b>1 483</b>                                 | <b>86 526</b> | <b>822 753</b> |

(1) Inclut un montant à payer de contribution financière assumée par le gouvernement, mais autrement que par les crédits du MEI, de 326 482 \$ (à recevoir de 391 868 \$ au 31 mars 2018). La contribution financière du Programme d'aide financière spécifique relatif à un accident ferroviaire survenu dans la ville de Lac-Mégantic est assumée par le Secrétariat du Conseil du trésor. La contribution financière liée à la mesure de soutien à l'industrie forestière est assumée à part égale par le MEI et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

### 15. CONTRIBUTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

|  | 2019           | 2018           |
|--|----------------|----------------|
| Passif au titre des sites contaminés assumés par le gouvernement du Québec | 345 880        | 340 526        |
| Contribution sur les pertes liées aux interventions financières            | 29 892         | 40 697         |
| Contribution financière du gouvernement du Québec                          | 42 547         | 244 360        |
|  | <b>418 319</b> | <b>625 583</b> |

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 16. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur du portefeuille d'instruments financiers dérivés du Fonds aux 31 mars :

|  | 2019         | 2018         |
|--|--------------|--------------|
| <b>ACTIFS FINANCIERS</b>                     |              |              |
| Bons de souscription <sup>(1)</sup>          | 103 196      | 207 596      |
| <b>PASSIFS</b>                               |              |              |
| Contrats à terme de devises                  | 866          | 576          |
| Contrats d'échange (swaps) de taux d'intérêt | 6 552        | 8 842        |
|  | <b>7 418</b> | <b>9 418</b> |

(1) La juste valeur des bons de souscription a été établie à l'aide du modèle d'évaluation de prix de Black & Scholes, en intégrant les hypothèses suivantes :

| 31 mars 2019 |           |  | 31 mars 2018 |             |
|--------------|-----------|--|--------------|-------------|
| Entre        | et        |  | Entre        | et          |
| 1,90 %       | 2,01 %    | Taux d'intérêt sans risque             | 2,13 %       | 2,31 %      |
| 258 jours    | 887 jours | Durée de vie prévue                    | 631 jours    | 1 252 jours |
| 58,28 %      | 92,05 %   | Volatilité prévue du cours des actions | 51,71 %      | 63,43 %     |
|              | 0 %       | Rendement prévu des dividendes         |              | 0 %         |

### 17. AUTRES CRÉANCES

|                          | 2019         | 2018         |
|--------------------------|--------------|--------------|
| Taxes à la consommation  | 5 455        | 5 565        |
| Distributions à recevoir | 524          | 611          |
| Autres créances          | 146          | 120          |
|                          | <b>6 125</b> | <b>6 296</b> |

### 18. RÉGIME D'EMPRUNTS

#### Fonds du développement économique

Le Fonds est autorisé à contracter des emprunts à court terme ou des dettes à long terme auprès du ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement, jusqu'à concurrence d'un montant total de 1,25 milliard de dollars, et ce, jusqu'au 30 avril 2021. Ce montant exclut tout solde d'emprunts à court terme ou de dettes à long terme qui étaient en cours au 25 avril 2018.

De plus, en vertu du décret 543-2018, si Investissement Québec, à titre de mandataire du Fonds, n'est pas en mesure de respecter ses obligations sur tout emprunt contracté, le ministre de l'Économie et de l'Innovation élaborera et mettra en œuvre, avec l'approbation du gouvernement, des mesures afin de remédier à cette situation. Les modalités de ce décret s'appliquent aux billets à payer figurant aux notes 19 et 21.

En date du 31 mars 2019, le Fonds avait une marge de manœuvre pour de nouveaux emprunts à court terme ou de nouvelles dettes à long terme totalisant 1,01 milliard de dollars (643 millions de dollars au 31 mars 2018).

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 9357-2212 Québec inc.

9357-2212 Québec inc. est autorisée à contracter des emprunts à court terme ou une marge de crédit auprès du ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement, jusqu'à concurrence de 209 millions de dollars, et ce, jusqu'au 31 octobre 2019. En date du 31 mars 2019, 9357-2212 Québec inc. avait une marge de manœuvre pour de nouveaux emprunts à court terme totalisant 208,7 millions de dollars (17,5 millions de dollars au 31 mars 2018).

## 19. EMPRUNTS À COURT TERME

|  | 2019          | 2018           |
|--|---------------|----------------|
| Billets - ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement, 2,02 % à 2,07 %, échéant entre avril et juillet 2019 | 68 300        | -              |
| Billet - ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement, 1,71 %, échu en mai 2018                              | -             | 191 500        |
|  | <b>68 300</b> | <b>191 500</b> |

## 20. BILLET À PAYER

|  | 2019 | 2018    |
|--|------|---------|
| Billet – Société des traversiers du Québec: 1,73 %, remboursé lors de la disposition du premier navire | -    | 138 256 |

## 21. DETTES À LONG TERME

|   | 2019             | 2018             |
|---|------------------|------------------|
| Billets – ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement :  |                  |                  |
| – Portant intérêt au taux fixe de 1,94 % à 4,86 %, échéant entre décembre 2019 et décembre 2045, valeur nominale de 1,6 milliard de dollars (1,49 milliard de dollars au 31 mars 2018)  | 1 604 249        | 1 458 498        |
| – Portant intérêt au taux des acceptations bancaires (3 mois) majoré de 0,36 % à 1,16 %, échéant entre décembre 2019 et décembre 2043, valeur nominale de 720 millions de dollars au 31 mars 2019 et au 31 mars 2018                              | 717 304          | 716 873          |
| – Portant intérêt au taux fixe de 2,52 % à 3,03 %, échéant entre novembre 2028 et août 2029, valeur nominale de 23,48 millions de dollars, soit 17,92 millions de dollars américains au 31 mars 2019 et au 31 mars 2018                           | 20 088           | 21 283           |
| – Portant intérêt au taux fixe de 0,57 % à 1,06 %, échéant entre novembre 2029 et février 2031, valeur nominale de 42,62 millions de dollars, soit 27,88 millions d'euros (13,01 millions de dollars, soit 8,48 millions d'euros au 31 mars 2018) | 39 125           | 13 212           |
| – Portant intérêt au taux des acceptations bancaires (3 mois) majoré de 0,19 %, échu en décembre 2018, valeur nominale de 75 millions de dollars  | -                | 74 950           |
| <b>Dettes à long terme, autres que les avances du gouvernement du Québec</b>  | <b>2 380 766</b> | <b>2 284 816</b> |
| Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt, échéant entre décembre 2022 et septembre 2030  | 2 004 523        | 1 681 377        |
|   | <b>4 385 289</b> | <b>3 966 193</b> |

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le montant contractuel des versements en capital à effectuer sur les dettes à long terme se détaille comme suit, au 31 mars 2019 :

|                   |                  |
|-------------------|------------------|
| 2020              | 284 072          |
| 2021              | 480 428          |
| 2022              | 55 441           |
| 2023              | 160 455          |
| 2024              | 470 469          |
| 2025 et suivantes | 2 942 895        |
|                   | <b>4 393 760</b> |

## 22. INTÉRÊTS ÉCHUS ET COURUS

|   |               |               |
|---|---------------|---------------|
|   | 2019          | 2018          |
| Intérêts à payer sur les dettes à long terme                          | 11 688        | 11 174        |
| Intérêts à payer relatifs aux navires en construction                 | -             | 1 482         |
| Intérêts à payer sur les contrats d'échange (swaps) de taux d'intérêt | 70            | 39            |
|   | <b>11 758</b> | <b>12 695</b> |

## 23. PASSIF AU TITRE DES SITES CONTAMINÉS

### 9109-3294 Québec inc.

9109-3294 Québec inc. possède deux terrains, qu'elle détient à des fins de décontamination, comptabilisés au montant de 1 \$ chacun.

Selon la convention de bail, un locataire loue une parcelle d'un des terrains détenus par 9109-3294 Québec inc. pour une somme de 1 \$ par année. Ce locataire peut sous-louer des parcelles du terrain qu'il loue, auquel cas, il remet le revenu de location à 9109-3294 Québec inc. Ce locataire a également l'option d'acheter ladite parcelle du terrain pour une somme de 1 \$. L'option vient à échéance en décembre 2041.

Des évaluations environnementales ont démontré que des travaux d'assainissement supplémentaires pourraient être requis sur ce terrain en lien avec le passif au titre des sites contaminés. Des démarches doivent être entreprises avec les différentes autorités compétentes afin de mettre en place, s'il y a lieu, un plan d'intervention quant à la nature et l'étendue des travaux à réaliser.

Selon une convention de superficie et de servitudes intervenue avec une tierce partie, 9109-3294 Québec inc. a accordé, en contrepartie d'une somme de 1 \$, des servitudes sur le second terrain qu'elle détient. La tierce partie a l'option d'acheter le terrain, en tout ou en partie, pour la somme de 10 \$. L'option vient à échéance en juin 2022.

Des discussions sont en cours avec les différentes autorités compétentes concernant ce second terrain en lien avec le passif au titre des sites contaminés afin de déterminer la plan de réhabilitation à mettre en place en fonction des travaux requis sous un bâtiment situé sur ce dit terrain. En vertu de ce plan, une nouvelle étude de coûts pourrait être nécessaire, mais l'ampleur et les coûts des travaux ne peuvent être déterminés pour l'instant.

Une convention de fiducie vient définir les obligations solidaires des parties quant à la réhabilitation résiduelle de ce second terrain. À ce titre, une somme de 7 500 000 \$ a été versée à la fiducie par le locataire du terrain. Cette somme est réservée aux activités d'assainissement du terrain autres que les coûts de maintenance et de surveillance. Les coûts restants à être assumés par la fiducie sont estimés à 444 893 \$ au 31 mars 2019 (5 704 795 \$ au 31 mars 2018). Au 31 mars 2019, un montant de 1 638 195 \$ (1 795 205 \$ au 31 mars 2018), représentant la différence entre la somme en fiducie de 2 083 088 \$ (7 500 000 \$ au 31 mars 2018) et le montant de 444 893 \$ (5 704 795 \$ au 31 mars 2018), a été comptabilisé à titre de revenus reportés à l'état consolidé de la situation financière et constitue une opération non monétaire. La somme en fiducie disponible restante, ajustée des frais pour la rémunération du fiduciaire et du revenu net et des gains en capital net réalisés par la fiducie, sera retournée à 9109-3294 Québec inc. à la fin de la fiducie, tel que prévu à la convention de fiducie.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### Fonds du développement économique

En vertu des décrets 793-2011 et 997-2012, datés respectivement du 19 juillet 2011 et du 31 octobre 2012, le Fonds est également responsable de la décontamination d'un terrain dont il n'est pas propriétaire. 9109-3294 Québec inc. a acquis ce troisième terrain d'une tierce partie pour la somme de 1 \$. Suite à cette acquisition, les obligations au titre de l'assainissement demeurent sous la responsabilité du Fonds.

### Provision pour passif au titre des sites contaminés

Les coûts d'assainissement estimés des terrains, dont 9109-3294 Québec inc. et le Fonds sont responsables de l'assainissement, sont basés sur une étude de caractérisation d'une firme externe. Ces coûts sont mis à jour en fonction des informations disponibles à la date des états financiers.

|  | 2019           | 2018           |
|--|----------------|----------------|
| Coûts estimés des activités d'assainissement   | 368 534        | 362 996        |
| Portion assumée par un tiers   | (8 909)        | (9 093)        |
| Portion des coûts estimés à être assumée par la somme en fiducie   | (445)          | (5 705)        |
| Différence entre la juste valeur et le coût du terrain, au moment de son acquisition par 9109-3294 Québec inc., s'il n'avait pas été contaminé | (6 178)        | (6 178)        |
| Travaux d'assainissement effectués et couverts par la somme disponible en fiducie  | (5 474)        | -              |
| Travaux d'assainissement effectués par le Fonds et 9109-3294 Québec inc.   | (1 858)        | (1 550)        |
|  | <b>345 670</b> | <b>340 470</b> |

Le montant de la provision aux résultats de l'exercice est de 5,5 millions de dollars (7,3 millions de dollars au 31 mars 2018).

Ces montants représentent la meilleure estimation des coûts d'assainissement sous la responsabilité du Fonds et de 9109-3294 Québec inc. et la direction considère probable la réhabilitation future des terrains. Si des coûts additionnels s'avéraient nécessaires, ceux-ci ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable à ce stade. Un compte à recevoir du gouvernement du Québec, équivalant aux passifs provisionnés, a été inscrit dans les livres du Fonds pour refléter la prise en charge des coûts par ce dernier. Ainsi, les variations du passif au titre des sites contaminés n'auront aucune incidence sur l'actif financier net de 9109-3294 Québec inc. ni celle du Fonds. L'évaluation de ce passif représente une source d'incertitude importante en raison des écarts entre les coûts de réhabilitation et de gestion estimés et les coûts réels futurs.

L'évaluation de ce passif représente une source d'incertitude importante en raison des écarts entre les coûts de réhabilitation et de gestion estimés et les coûts réels futurs.

## 24. AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF

|  | 2019          | 2018          |
|--|---------------|---------------|
| Revenus reportés   | 7 065         | 8 624         |
| Contributions financières à payer                              | 2 966         | 5 967         |
| Honoraires de garantie perçus d'avance                         | 2 642         | 4 272         |
| Contributions financières remboursables par redevances à payer | 1 934         | 2 949         |
| Passif relatif à un cautionnement (note 32)                    | 1 483         | -             |
| Autres créditeurs  | 222           | 686           |
| Dû à Investissement Québec                                     | 36            | 390           |
|  | <b>16 348</b> | <b>22 888</b> |

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 25. NAVIRES EN CONSTRUCTION

En vertu du décret 188-2017, 9357-2212 Québec inc. a signé, le 15 décembre 2017, un contrat avec un chantier naval afin de finaliser la construction des deux traversiers dédiés à la traverse Tadoussac Baie-Sainte-Catherine. Les deux traversiers ont été livrés au cours de l'exercice.

|   | 2019             | 2018           |
|---|------------------|----------------|
| Coût <sup>(1)(2)</sup>                    |                  |                |
| <b>Solde au début</b>                     | <b>303 354</b>   | -              |
| Transfert d'un apparenté                  | -                | 138 256        |
| Ajouts aux navires en construction        | <b>39 103</b>    | 163 468        |
| Disposition des navires                   | <b>(342 457)</b> | -              |
| Intérêts échus et courus capitalisés      | -                | 1 482          |
| Créditeurs et charges à payer capitalisés | -                | 148            |
| <b>Solde à la fin</b>                     | <b>-</b>         | <b>303 354</b> |

(1) Aux 31 mars 2019 et 2018, aucune charge d'amortissement n'a été comptabilisée.

(2) Au 31 mars 2018, une avance de 8,5 millions de dollars a été versée au chantier naval. Cette avance a été comptabilisée sous la rubrique « Dépôt sur navires en construction » à l'état consolidé de la situation financière.

### 26. AUTRES REVENUS

|  | 2019          | 2018          |
|--|---------------|---------------|
| Contribution du gouvernement du Québec – passif au titre des sites contaminés <sup>(1)</sup> | <b>5 508</b>  | 7 332         |
| Distributions  | <b>4 400</b>  | 4 398         |
| Dividendes   | <b>2 818</b>  | 1             |
| Honoraires d'intéressement   | <b>2 760</b>  | 2 850         |
| Intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie                                  | <b>1 759</b>  | 615           |
| Revenus reportés   | <b>1 399</b>  | 1 210         |
| Participation aux bénéfiques   | <b>30</b>     | 297           |
| Gain de change réalisé   | -             | 3 478         |
| Gain réalisé sur disposition de bons de souscription   | -             | 1 086         |
| Autres revenus   | <b>3 413</b>  | 3 546         |
|  | <b>22 087</b> | <b>24 813</b> |

(1) Correspond au montant de la contribution financière assumée par le gouvernement, mais autrement que par les crédits du MEI. Cette contribution financière, relative au passif au titre des sites contaminés, est assumée par le Secrétariat du Conseil du trésor.

### 27. INTÉRÊTS SUR EMPRUNTS ET DETTES

|   | 2019          | 2018          |
|---|---------------|---------------|
| Intérêts sur les dettes à long terme                                  | <b>80 498</b> | 79 042        |
| Amortissement des frais d'émission sur les dettes à long terme        | <b>1 257</b>  | 1 290         |
| Perte nette réalisée sur contrats d'échange (swaps) de taux d'intérêt | <b>1 420</b>  | 1 052         |
| Intérêts sur les emprunts à court terme et frais bancaires            | <b>753</b>    | 297           |
|   | <b>83 928</b> | <b>81 681</b> |



## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 28. HONORAIRES DE GESTION

En vertu de l'article 27 de la Loi sur Investissement Québec, le gouvernement fixe à Investissement Québec une rémunération pour l'administration, par celle-ci, des programmes d'aide financière qu'il élabore ou désigne en vertu de cette loi ainsi que pour l'exécution des mandats qu'il lui confie. En vertu du décret 181-2019 daté du 13 mars 2019, la rémunération a été établie à un montant de 33,3 millions de dollars pour l'exercice 2018-2019 (aucune rémunération pour l'exercice 2017-2018).

En vertu de l'article 35.12 de la Loi sur Investissement Québec, la rémunération fixée en vertu de l'article 35.11 de cette loi, quant à l'exécution du mandat confié à Investissement Québec à l'égard du fonds Capital Mines Hydrocarbures, ne peut être portée au débit du fonds Capital Mines Hydrocarbures, au-delà de son revenu net avant cette rémunération, pour la même année financière. L'excédent de cette rémunération sur le revenu net du fonds Capital Mines Hydrocarbures doit être porté au débit du Fonds. De ce fait, un montant de 2,6 millions de dollars, en vertu du décret 181-2019 daté du 13 mars 2019, a été porté au débit du Fonds au 31 mars 2019.

Au 31 mars 2019, un montant total de 35,9 millions de dollars (0 \$ au 31 mars 2018) a été constaté sous la rubrique « Honoraires de gestion – Investissement Québec » à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé.

### 29. AUTRES CHARGES

|   | 2019          | 2018          |
|---|---------------|---------------|
| Perte de change réalisée  | 13 027        | -             |
| Moins-value durable sur actifs financiers   | 5 801         | 6 484         |
| Honoraires de contre-garantie   | 2 760         | 2 850         |
| Provision pour passif relatif à un cautionnement (note 32)                          | 1 483         | -             |
| Quote-part dans les résultats des partenariats commerciaux                          | 1 023         | 4 145         |
| Perte réalisée sur disposition d'actions participantes de sociétés cotées en Bourse | -             | 243           |
| Autres charges  | 2 885         | 2 697         |
|   | <b>26 979</b> | <b>16 419</b> |

### 30. INFORMATIONS RELATIVES AUX FLUX DE TRÉSORERIE

|                | 2019   | 2018   |
|----------------|--------|--------|
| Intérêts payés | 85 943 | 82 147 |
| Intérêts reçus | 30 191 | 25 863 |

La différence entre les intérêts payés présentés aux informations supplémentaires de l'état consolidé des flux de trésorerie et la dépense d'intérêts sur emprunts et dettes présentée à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé s'élève à 2,0 millions de dollars au 31 mars 2019 (0,5 million de dollars au 31 mars 2018). Au 31 mars 2019, la différence s'explique principalement par le paiement des intérêts qui avaient été capitalisés dans le coût des navires en construction présenté à l'état de la situation financière.

La différence entre les intérêts reçus présentés aux informations supplémentaires de l'état consolidé des flux de trésorerie et le revenu d'intérêts sur les interventions financières présenté à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé s'élève à 68,1 millions de dollars au 31 mars 2019 (67,5 millions de dollars au 31 mars 2018). Cette différence s'explique par le montant des intérêts capitalisés sur les prêts présentés à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé ainsi que le montant de l'amortissement de l'écart d'actualisation des interventions financières assorties de conditions avantageuses importantes.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

|  | 2019           | 2018           |
|--|----------------|----------------|
| <b>Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement</b>                        |                |                |
| Créances liées aux interventions financières, nettes des radiations et des recouvrements | 1 839          | (2 083)        |
| Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec                      | (1 345)        | 150 983        |
| Contributions à recevoir du gouvernement du Québec                                       | 207 264        | 205 325        |
| Autres créances  | 171            | (4 429)        |
| Intérêts échus et courus   | 545            | (1 323)        |
| Passif au titre des sites contaminés   | 5 200          | 7 035          |
| Autres éléments de passif  | (8 316)        | (868)          |
| Charges payées d'avance  | 10             | -              |
|  | <b>205 368</b> | <b>354 640</b> |

Les opérations sans effet sur la trésorerie comprennent les éléments suivants :

|   | 2019            | 2018            |
|---|-----------------|-----------------|
| <b>État consolidé de la situation financière</b>  |                 |                 |
| Sommes cédées en garantie   | 157             | -               |
| Placements  | -               | (40 500)        |
| Partenariats  | -               | (1 400)         |
| Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes  | 2 035           | 47 931          |
| Actions, déduction faite de la provision cumulée pour pertes                                      | 270             | (3 822)         |
| Créances liées aux interventions financières, déduction faite de la provision cumulée pour pertes | 3 347           | -               |
| Billet à payer  | (138 256)       | 138 256         |
| Dettes à long terme   | 47 097          | (41 470)        |
| Intérêts échus et courus  | (1 482)         | 1 482           |
| Provision cumulée pour pertes sur garanties   | 3 875           | (3 223)         |
| Autres éléments de passif   | (157)           | 148             |
| Navires en construction   | (8 802)         | (139 886)       |
| Produit de disposition d'un navire  | 139 997         | -               |
| Dépôt sur navires en construction   | 8 543           | -               |
|   | <b>56 624</b>   | <b>(42 484)</b> |
| <b>État consolidé des gains et pertes de réévaluation</b>   |                 |                 |
| Cours de change   | (51 626)        | 44 685          |
| Actions participantes de sociétés cotées en Bourse  | (4 998)         | (2 201)         |
|   | <b>(56 624)</b> | <b>42 484</b>   |

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 31. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

#### Fonds du développement économique

Les obligations contractuelles du Fonds réfèrent à deux types d'engagements, soit les engagements de financement et les engagements d'investissement.

Les engagements de financement du Fonds, contractés dans le cours normal de ses activités, sont présentés dans le tableau ci-après et sont regroupés en deux volets. Le premier comprend les ententes de financement autorisées par le Fonds qui ne sont pas encore acceptées par les clients. Le second regroupe les ententes de financement acceptées par les clients, soit les sommes non déboursées sur les prêts, les sommes qui n'ont pas été utilisées pour les garanties et les contributions financières autorisées, mais dont l'entreprise cliente n'a pas satisfait aux critères d'admissibilité.

Les engagements d'investissement représentent les sommes que le Fonds s'est engagé à investir dans différentes sociétés, sous forme d'équité ou de partenariat. Ils sont présentés dans le tableau ci-après et sont regroupés en deux volets. Le premier comprend les ententes d'investissement autorisées par le Fonds qui ne sont pas encore acceptées par les clients. Le second regroupe les ententes d'investissement acceptées par les clients, soit les sommes non déboursées, mais dont l'entreprise cliente n'a pas satisfait aux critères d'admissibilité.

Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie, car plusieurs engagements expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Le montant des engagements se détaille comme suit :

|  | 2019             | 2018             |
|--|------------------|------------------|
| <b>Engagements de financement</b>                                    |                  |                  |
| Ententes autorisées qui ne sont pas encore acceptées par les clients |                  |                  |
| Prêts <sup>(1)</sup>   | 1 364 636        | 1 490 912        |
| Garanties  | -                | 19 899           |
| Contributions financières  | 24 362           | 25 165           |
|  | <b>1 388 998</b> | <b>1 535 976</b> |
| Ententes acceptées par les clients                                   |                  |                  |
| Prêts <sup>(2) (3) (4) (5)</sup>                                     | 826 371          | 559 596          |
| Garanties <sup>(6)</sup>   | 30 554           | 107 467          |
| Contributions financières  | 173 637          | 166 582          |
|  | <b>1 030 562</b> | <b>833 645</b>   |
| <b>Engagements d'investissement</b>                                  |                  |                  |
| Ententes autorisées qui ne sont pas encore acceptées par les clients | 23 390           | 10 000           |
| Ententes acceptées par les clients <sup>(7)</sup>                    | 320 578          | 203 455          |
|  | <b>343 968</b>   | <b>213 455</b>   |
|  | <b>2 763 528</b> | <b>2 583 076</b> |

(1) Y compris un montant de 932 millions de dollars américains (935 millions de dollars américains au 31 mars 2018) et un montant de 15 millions d'euros (28 millions d'euros au 31 mars 2018).

(2) Aucun montant en euros (2 millions d'euros au 31 mars 2018).

(3) Y compris un montant de 182 millions de dollars (176 millions au 31 mars 2018) dont les taux d'intérêt fixes contractuels se situent entre 0,75 % et 12 % (0,01 % et 10 % au 31 mars 2018) et qui ont une durée qui varie entre 1 et 26 ans (6 et 22 ans au 31 mars 2018).

(4) Y compris un montant de 125 millions de dollars (92 millions au 31 mars 2018) dont les taux sont variables.

(5) Y compris un montant de 519 millions de dollars (292 millions au 31 mars 2018) qui ne porte pas intérêt.

(6) Y compris un montant de 17 millions de dollars américains (75 millions de dollars américains au 31 mars 2018).

(7) Y compris un montant de 50 000 \$ américains (130 231 \$ américains au 31 mars 2018).

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2019

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 32. PASSIFS ÉVENTUELS

En vertu d'une entente que le Fonds a conclue avec une entreprise cliente, Investissement Québec a dû émettre une lettre de crédit de 20 millions de dollars pour le Fonds. En contrepartie de l'émission de cette lettre, le Fonds s'est engagé à verser un montant équivalent dans un compte bancaire spécifique à titre de somme cédée en garantie.

En vertu d'ententes que le Fonds a conclues avec des entreprises clientes sous forme de cautionnement, le Fonds s'est engagé à rembourser les coûts relatifs à des travaux d'infrastructure advenant la survenance de certains événements. L'exposition maximale du Fonds au risque de crédit en lien avec ces cautionnements s'élève à 40,1 millions de dollars au 31 mars 2019 (0 \$ au 31 mars 2018). Au 31 mars 2019, 1,5 million de dollars ont été comptabilisés (0 \$ au 31 mars 2018) à titre de passif relatif à un cautionnement sous la rubrique « Autres éléments de passif » (note 24) ainsi que sous la rubrique « Autres charges » (note 29), considérant que la direction est d'avis qu'il est probable que le Fonds doit déboursier cette somme à titre de remboursement des coûts des travaux.

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds est exposé à diverses réclamations. La direction est d'avis que le dénouement de ces réclamations n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats de l'exercice.

Le Fonds considère la portion non provisionnée des garanties d'emprunt et d'engagement financier (marges de crédit et crédits-acheteurs) comme des instruments financiers hors état consolidé de la situation financière, puisqu'il s'agit de passifs éventuels (note 12) et que la provision cumulée pour pertes sur garanties ne constitue pas une indication du montant maximal de l'obligation que le Fonds pourrait être tenu de verser à une tierce partie.

### 33. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Fonds est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Les principaux dirigeants du Fonds sont le ministre et le sous-ministre du MEI, les membres du comité d'investissement conjoint (IQ-MEI) et les membres du conseil d'administration de chacune des sociétés consolidées au Fonds.

Le Fonds n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

### 34. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice clos le 31 mars 2018 ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice clos le 31 mars 2019.



